

M. G. Thorn, président de la Commission

Athènes : le sort de la CE est en jeu

Le Conseil européen a lancé, en juin dernier à Stuttgart, une négociation d'une portée sans précédent depuis la création de la Communauté.

Ne nous y trompons pas : le sort de la construction européenne est en jeu dans cette affaire. Je ne suis pas sûr que l'opinion publique, que tous les Gouvernements en soient bien conscients.

Certes on constate que dans une Europe en crise, la Communauté elle-même est gravement affaiblie. Paralisée par ses contradictions internes, par l'incapacité de décider à temps, la Communauté ne paraît plus porteuse d'un projet commun d'une ambition pour l'Europe.

Elle gère sans doute un acquis important, elle conserve encore la capacité de défendre les intérêts collectifs de ses membres au plan économique international. Cela peut conduire à croire que la différence entre l'échec et le succès de la négociation engagée à Stuttgart c'est la différence entre le statu quo au niveau d'intégration actuel et la possibilité d'un nouveau développement pour la Communauté.

Il n'en est rien. J'ai la conviction que l'échec entraînerait le début de la dislocation de l'entreprise communautaire : les risques de renationalisation progressive des politiques communes, de fragmentation du marché commun, d'abandon des disciplines communes deviendraient très rapidement irrésistibles avec toutes les conséquences que cela comporte pour l'avenir de l'Europe. Que serait alors la capacité de ses



G. Thorn

Etats désunis de résister à la vassalisation technologique, de surmonter la crise économique mondiale, d'assurer le bien-être et l'emploi de leurs populations ?

Je ne cherche pas à dramatiser. Je cherche à convaincre l'Europe de la nécessité impérieuse pour chacun de ses Etats, d'un nouveau départ de la Communauté.

Pour s'ouvrir à l'Europe de la deuxième génération, la Communauté doit épouser son temps. Elle a été fondée d'abord sur le charbon et l'acier, ensuite sur l'agriculture. Si elle était incapable de se renouveler, elle serait emportée par le déclin inéluctable de ses vieilles industries et par la crise financière de son agriculture.

Les termes de la négociation ont été bien posés par le Conseil européen à Stuttgart.

Il faut sauver la PAC des conséquences auxquelles ont conduit ses succès eux-

mêmes; il faut maîtriser les productions agricoles excédentaires pour contrôler une dépense qui s'entretient elle-même et dont l'irrésistible accroissement empêche d'autres développements.

Il faut donner à la Communauté les moyens de gagner la bataille de la compétitivité industrielle qui se solde jusqu'ici par un retard grandissant de l'économie européenne par rapport à

Dans ce numéro

- 2 Davignon - Susciter la confiance
- 4 Tugendhat - Ressources propres épuisés
- 5 „Une TV européenne”
- 6 Synergium à Liège
- 8 Chances égales pour les femmes
- 10 Franchise pour ordinateurs
- 11 Dialogue social
- 11 Euroforum
- 19 Fonds social et régional

ses grands partenaires industrialisés que sont les Etats-Unis et le Japon. C'est le cas, en particulier, des secteurs qui seront déterminants pour l'avenir (technologies de l'information et leurs applications au niveau du grand public et au niveau des infrastructures de télécommunications, biotechnologies).

Il faut donner à la Communauté les moyens de promouvoir de manière beaucoup plus active qu'on ne l'a fait jusqu'ici la convergence économique à l'intérieur de la Communauté. Je vise non seulement cette convergence des politiques économiques que requiert et que stimule le SME en faisant de l'Europe une zone de relative stabilité monétaire, je pense aussi à la résorption des retards de développement des régions les plus défavorisées et à la reconversion des régions en déclin.

Il faut pour tout cela donner à la Communauté des ressources nouvelles et le faire en établissant une répartition des charges telle que la paix budgétaire soit assurée pour longtemps au sein de la Communauté.

Chacun des éléments de ce programme pourrait, en d'autres temps, justifier des mois de travaux techniques et de patientes négociations soigneusement préparées.

Or il faut traiter en même temps, et dans un court laps de temps, les quatre volets indissociables de cette négociation capitale pour l'avenir.

Il faut le faire maintenant, car il n'est plus possible de reporter les échéances et, de surcroît, l'épuisement des ressources propres nous

met le dos au mur. L'Espagne et le Portugal attendent le sursaut de la Communauté pour que soient concrétisés par l'élargissement les engagements politiques pris à l'égard.

L'enjeu est donc considérable parce qu'un échec pourrait bien être fatal à la

Communauté.

Il ne devra, à aucun moment, être perdu de vue dans le feu des discussions techniques et forcément ardues engagées au sein du Conseil spécial et qui vont se poursuivre et s'accélérer à mesure que l'on se rapproche de l'échéance

d'Athènes. Il ne s'agit pas de régler un simple problème budgétaire - si difficile soit-il - il s'agit de se mettre d'accord sur ce qu'on veut faire de la Communauté, il s'agit de prendre, maintenant et de façon irréversible, la voie d'un nouveau développement de la Communauté au

service des objectifs qui ont justifié sa création et, au premier rang desquels, je place l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de ses habitants, et l'affirmation de la présence pacifique de l'Europe dans le monde.

Etienne Davignon, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes :

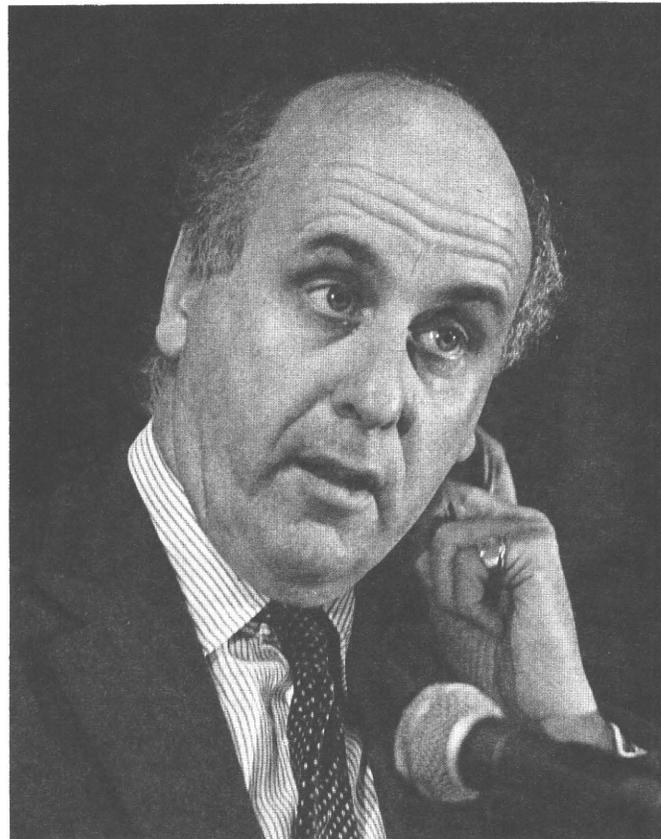
„Nous devons susciter la confiance”

Pour avoir trop attendu et trop tergiversé, la Communauté Européenne est contrainte aujourd'hui de se remettre en cause. Il y a dix ans, lors de l'adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande, elle avait prétendu pouvoir continuer à fonctionner telle quelle, comme si les réalités allaient fatalement s'adapter à ses désirs.

À la fin des années 70, plutôt que reconnaître l'existence de vraies difficultés notamment dans le secteur agricole - difficultés qui auraient inexorablement surgi même dans une Communauté à Six - l'Europe s'obstinait encore à considérer le manque d'adaptation de ses nouveaux membres comme la source profonde de son mauvais fonctionnement. Aujourd'hui, elle risque d'examiner ces questions d'un point de vue strictement financier : ce serait le moyen le plus sûr de rendre les réformes inacceptables aux agriculteurs, de contraindre alors les gouvernements à compenser par des aides nationales et, au bout du compte, de rendre inefficaces les solutions communautaires.

Heureusement, deux autres interrogations majeures viennent élever le débat. D'une part, l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal - élargissement qui décemment ne peut plus attendre - modifie profondément les données géographiques, économiques, politiques et institutionnelles de la Communauté.

Il exige par conséquent



E. Davignon

une adaptation de nos politiques. Mais plus encore que l'élargissement, c'est la crise industrielle - une crise qui, hélas pour nous, n'est plus confusement celle du monde occidental mais est spécifiquement et seulement la nôtre - qui pose à nos gouvernements la seule question vraiment pertinente : oui ou non la dimension de la Communauté est-elle un atout pour surmonter cette crise ? Les alternatives - à savoir des efforts séparés et

des alliances avec le Japon et les U.S.A. - sont-elles viables et payantes ? Comment et dans quels délais la Communauté devrait-elle agir ?

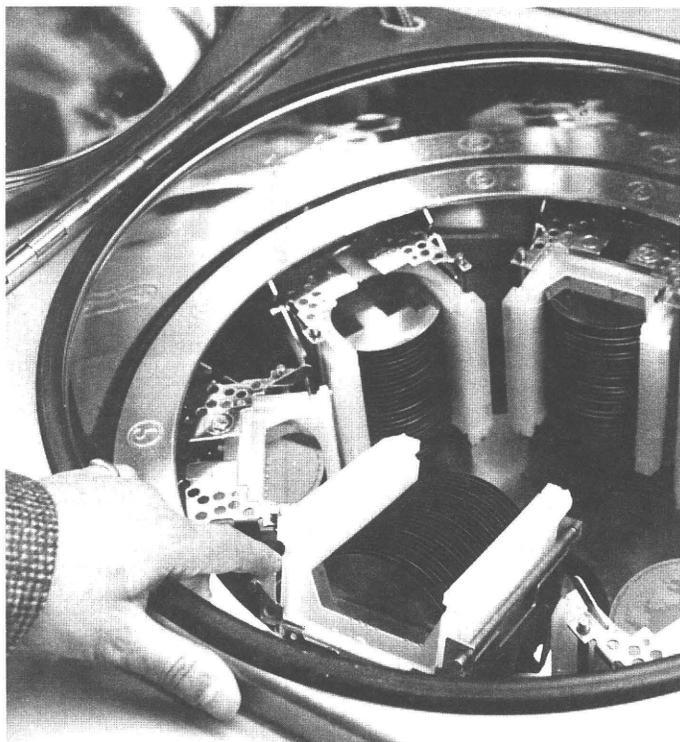
La réponse à ces questions n'est pas encore acquise. Un facteur encourageant me paraît être l'absence dans la Communauté d'aujourd'hui de grands schismes idéologiques. Il n'y en a pas sur la politique agricole commune que chacun s'accorde, y compris

outre-Manche, à considérer nécessaire. Il n'y en a pas sur les interventions publiques dans l'industrie, car d'une manière ou d'une autre, tous les Etats membres influent en fait sur l'environnement économique et social dans lequel opèrent les entreprises. Il n'y en a pas sur les grands axes de la politique économique et monétaire. Il n'y en a pas non plus sur la question - certes importante mais essentiellement de nature technique - de l'augmentation des ressources.

Reste à voir si les pays de la Communauté sont réellement sur la même longueur d'onde lorsqu'ils évoquent la compétitivité des entreprises. Et si l'un ou l'autre ne vit pas encore avec l'impression - et je souligne ce mot - d'avoir une alternative à la solution européenne. La question concerne relativement peu les industries traditionnelles. Pour la sidérurgie, l'industrie textile, les chantiers navals, le processus de changement est déjà engagé dans le cadre de la Communauté, avec une certaine réussite. Elle concerne surtout les activités nouvelles - technologies d'information, biotechnologies, énergie pour ne citer que celles-là - que chacun s'accorde à considérer comme capitales dans la bataille à gagner si l'on veut sauvegarder notre capacité de décider souverainement de notre avenir et à terme de notre identité.

Ce qui doit être accepté maintenant c'est que le pragmatisme sans objectifs stratégiques des uns et les

Le dialogue social — Mythes et réalités



stratégies sans grand marché des autres ont conduit à l'échec : „les champions” nationaux ne tirent pas tout le parti qu'ils pourraient du bon niveau scientifique européen, ne disposent pas de l'espace continental nécessaire à leur développement et, surtout, coûtent cher aux caisses de leurs Etats. Alors que les mêmes entreprises aux Etats-Unis et au Japon enrichissent la collectivité. Cela implique que les Etats de la Communauté se fixent des objectifs stratégiques communs et créent les conditions pour que les entreprises aient un intérêt à chercher la coopération. Rien ne nous empêche en 1983 d'annoncer un programme de dix ans pour réaliser un marché intérieur qui offre aux entreprises les garanties qu'offrait l'union douanière d'antan. La première priorité consistera à revoir les politiques fiscales et de concurrence dans un sens offensif. Il est grand temps de créer enfin dans ces deux domaines des conditions favorables plutôt que dissuasives à la coopération transnationale des entreprises.

En effet, ce qui finalement différencie le plus notre société européenne de la so-

ciété japonaise ou de la société américaine, c'est la rigidité dans laquelle nous avons à nous mouvoir. Nous n'avons ni la flexibilité stratégique des Japonais, qui commettent autant d'erreurs que nous mais savent les corriger rapidement, ni la mobilité et la dimension continentale des Etats-Unis.

Le potentiel de la Communauté peut permettre de remédier à ces carences à condition de savoir s'entendre sur des engagements crédibles, précis et rapidement traduits en instruments opérationnels.

En effet, l'une des plus grandes difficultés qui guettent notre futur, c'est le scepticisme qui entoure la Communauté.

Sommes-nous capables d'apporter aux stratégies d'avenir la même attention qu'en 1958 ? A cette époque les entreprises étaient certaines que l'union douanière serait instituée et elles avaient anticipé le mouvement. Nous devons susciter la même confiance et retrouver la même dynamique aujourd'hui.

*Etienne Davignon,
Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes*

Au début octobre, dans les locaux du sénat français, s'est tenue une importante réunion de travail et de réflexion sur l'„espace social européen”, organisée par T.E.P.S.A. (Transeuropean policy studies association — groupement d'instituts et centres de recherches européens) et „Echanges et Projets”, le groupe d'étude créé par Jacques Delors, maintenant Ministre français de l'Economie. La participation de Jacques Delors lui-même, ou de Michel Albert, ancien commissaire au plan français et co-auteur d'un rapport au Parlement européen sur les conditions d'une relance économique, parmi bien d'autres encore montrait qu'il ne s'agissait pas d'une rencontre quelconque.

Or, ce qui a frappé tous les assistants, c'est la convergence de vues sur deux points : d'une part, l'impossibilité de trouver une issue de la crise en dehors d'une action européenne conçue et menée à bonne fin en commun, d'autre part la nécessité pour parvenir à cette action en commun de la réalisation d'un minimum d'accord entre les interlocuteurs sociaux. Quelle que soit la couleur politique et l'idéologie dominante dans les divers pays, le résultat pratique de la lutte contre la crise est partout également décevant dans la mesure où les difficultés de l'un se repercutent inévitablement sur les autres, où la rationalisation, la „restructuration” de chaque pays est battue en brèche par celle des pays voisins, recherchant la même amélioration de compétitivité, la conquête des mêmes marchés, l'occupation des mêmes créneaux de production. Au total, l'Europe stagne, alors qu'aux Etats-Unis ou au Japon, une certaine „relance” s'annonce. L'on en est à attendre le salut de l'extérieur, sans espoir sérieux de réduire rapidement le taux de chômage, faute de construire, pour parler comme Jacques Delors, une „zone d'autonomie” efficace que l'Europe communautaire serait parfaitement à même de représenter si elle agissait comme

un tout, régi comme un ensemble politiquement solide et disposant du minimum de ressources adéquates pour encourager les „convergences” et assurer une nouvelle division rationnelle du travail et de ses retombées bénéfiques. Or, c'est en grande partie le caractère conservateur, à la fois nationaliste et corporatiste du dialogue social existant, dans lequel chacun s'efforce de sauver sa part d'un gâteau rapetissant, aux dépens de ses concurrents immédiats, qui empêche de tirer les conclusions logiques d'une analyse très largement partagée. Chacun tend à s'arracher les bouées de sauvetage : commandes publiques, subsides, protections diverses, plutôt qu'à sauver en commun le navire. Ainsi, la Belgique se paie le luxe d'une querelle communautaire interne sur l'équipement moderne de la R.T.T., alors que son gouvernement défend énergiquement dans les Conseils de ministres européens le principe de... l'eupéanisation des commandes publiques comme condition essentielle de la réussite de la nouvelle révolution industrielle !

La conclusion qui s'imposait après les débats de Paris en octobre, c'était à coup sûr que si le „dialogue social”, ne se transférait pas de la défense désespérée d'un présent condamné à la définition en commun d'un avenir à créer, avec tout ce que cela implique de déplacement de pouvoirs et de responsabilités, nous allions tout droit au démantèlement de l'Etat-providence et au raidissement des oppositions internes et externes.

C'est en fin de compte dans la conscience de chacun que le choix se pose : défense à courte vue d'intérêts immédiats, gaspillant les énergies et les ressources, multipliant les divisions stériles, ou engagement résolu dans la construction de nouvelles solidarités, „débloquent” notre société et mettant le progrès technique au service des hommes.

*RAYMOND RIFFLET,
Conseiller spécial
à la Commission*

Interview avec Christopher Tugendhat

Les ressources de la CE sont pratiquement épuisées

Récemment vous avez dit que vous étiez contraint de jongler avec la comptabilité pour éviter la cessation des paiements de la Communauté. Les caisses communautaires seraient-elles donc déjà vides ?

Non, la Communauté n'en est pas exactement là. D'une certaine manière, le problème est même plus sérieux que cela. Pour bien comprendre les choses, il faut voir que la Communauté est confrontée à deux crises budgétaires différentes. La première concerne les limites des dépenses autorisées. La seconde concerne les limites fixées aux ressources propres totales revenant à la CE.

Cette année, les difficultés n'ont concerné que le premier aspect du problème. Pour les surmonter, la Commission a mis sur la table un budget supplémentaire. Mais ce sont les tentatives actuelles des Dix de régler la deuxième difficulté par un nouveau pacte budgétaire, qui revêtent une importance cruciale.

Il est clair maintenant que nous atteindrons le plafond des ressources propres (c'est-à-dire, les droits de douane, les prélèvements agricoles et jusqu'à un pourcent des recettes nationales au titre de la TVA) durant l'année 1984. Il est impossible de prédire exactement quand, mais il est évident, selon les tendances actuelles, que l'année prochaine les engagements budgétaires dépasseront les recettes. Ce moment-là représentera un événement juridiquement important.

En effet, la Commission n'est pas autorisée, comme peut l'être un Etat, à dépenser de l'argent qu'elle n'a pas. Cette année, les dépenses communautaires se sont élevées à 99,4 % des ressources disponibles. Lorsque nous toucherons le plafond — si cela se produit — nous ne serons pas à proprement parler en faillite, comme pourrait l'être une entreprise. Mais ce plafond constituera néanmoins une limite absolue. Nous ne pourrions pas dépenser plus et



Chr. Tugendhat

nous ne pourrions pas non plus emprunter de l'argent en attendant la conclusion des négociations entre les Etats membres sur un nouveau régime budgétaire.

Autrement dit, si les Dix ne parviennent pas à s'entendre sur des nouvelles ressources propres élargies, ou s'ils ne tombent pas d'accord au moins sur un arrangement intérimaire basé sur des contributions nationales, nous ne pourrions pas honorer toutes nos obligations. J'espère qu'on n'en arrivera pas là.

Compte tenu de la complexité des négociations, un accord d'ici le 6 décembre vous paraît-il encore concevable ?

C'est un fait que les négociations en cours couvrent les questions les plus diverses. Elles portent sur la relance économique — en termes de nouvelles politiques pour la recherche et l'industrie et en termes de coopération économique plus poussée — et elles visent aussi à atteindre les objectifs de la politique agricole d'une façon plus efficace et moins coûteuse. En même temps, ces négociations sont conditionnées par la question de l'augmentation des ressources budgétaires de la Communauté et par le problème des déséquilibres financiers, à savoir les positions déficitaires du Royaume-Uni et, dans une certaine mesure, de la République Fédérale.

Toutes ces questions sont traitées ensemble et devront, en fin de compte, faire l'objet d'un accord global. Evidemment, plus vite elles seront réglées mieux ce sera pour

la Communauté. Rien ne me satisferait davantage qu'un accord complet à Athènes. Mais ces négociations touchent de nombreux domaines et sont très complexes. L'essentiel est donc d'arriver à un bon accord plutôt qu'à une solution rapide.

Je considère que si, à Athènes, nous parvenons à définir ensemble les objectifs que nous voulons atteindre dans un certain nombre de domaines et à restreindre au maximum le nombre des options possibles sur les grandes questions, cela représenterait déjà un progrès considérable. Nous aurions ainsi préparé le terrain pour une conclusion définitive des négociations sous la présidence française qui commence le 1er janvier 1984.

Plusieurs formules budgétaires ont été proposées pour régler le problème britannique. Les britanniques proposent un „filet de sécurité” fondé sur les PIB nationaux, qui éviterait les contributions budgétaires injustement élevées. Les Danois proposent un „fonds de convergence” qui augmenterait les dépenses communes au Royaume-Uni. Que pensez-vous de ces idées ?

Le premier point à garder à l'esprit est que, avant que la Communauté dispose de nouvelles ressources propres, les parlements des Dix pays devront au préalable ratifier les accords. Cela veut dire que toute proposition doit être séduisante pour tout le monde.

La Commission a proposé une formule de TVA modulée visant à alléger le fardeau supporté par les deux

seuls Etats membres qui actuellement sont des contributeurs nets à long terme. Nous reconnaissons également que les parlements nationaux voudront être certains de ne pas s'engager dans des obligations illimitées susceptibles de désavantager leurs économies.

C'est dans ce contexte que les Britanniques ont proposé la formule du „filet de sécurité” et les Danois leur idée d'un „fonds de convergence”. Ce n'est pas le rôle de la Commission de donner des commentaires spécifiques sur ces — ou tout autre — propositions nationales; notre rôle est de faire en sorte que les préoccupations des uns et des autres puissent être prises en considération dans le cadre d'un accord qui soit dans l'intérêt de l'ensemble de la Communauté.

Si la Communauté est finalement dotée de nouvelles ressources, ce sera au contribuable de payer !

La réalité n'est pas si simple. A la Commission, nous pensons que certaines choses peuvent être conduites plus efficacement à l'échelle de la Communauté. A un niveau accru de dépenses communautaires peut donc correspondre soit une diminution des dépenses publiques nationales, soit des avantages plus grands pour le même volume de dépenses. La recherche est un exemple évident. Une coopération accrue entre les pays membres pourrait — nous en sommes même certains — donner de plus grands résultats à un moindre coût que des programmes de R & D nationaux et autonomes.

Puis, pour mettre les choses dans leur juste perspective, je voudrais souligner que le budget communautaire est, en tout état de cause, un fardeau relativement léger pour le contribuable européen. Il représente 0,9 % du produit intérieur brut européen, soit 2,5 % de la somme des budgets nationaux. De plus, ces pourcentages sont restés remarquablement stables ces dernières années.

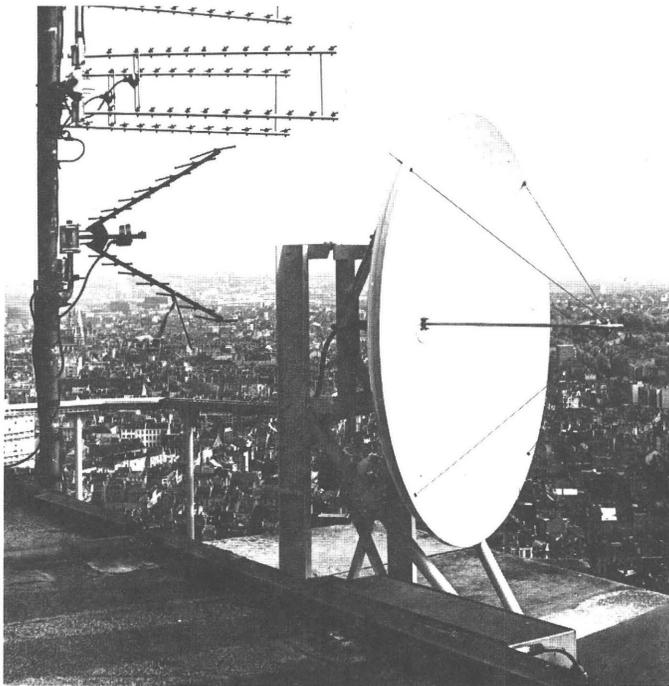
Une TV Européenne pour 1986 ?

Verrons-nous d'ici quelques années sur nos petits écrans une „TV de la Communauté européenne” diffusée par satellite, sur l'ensemble du continent, traduite simultanément dans toutes les langues de la CE et produite par un Office communautaire ? La Commission européenne en tout cas, vient de se déclarer disposée à encourager le lancement d'une chaîne et d'un organe de ce type. Avec son important „rapport intérimaire”, publié le 25 mai 1983, elle répond positivement à l'appel que lui avait lancé le 12 mars 1982 le Parlement européen, en faveur d'un programme télévisé communautaire !

En réalité, le rapport de la Commission se place dans une perspective bien plus ample, puisqu'il envisage l'évolution prévisible de la TV dans les Etats membres, sous tous ses aspects : technique (matériel), commercial et juridique (production et échanges des émissions).

C'est au plan technique que les choses évoluent le plus vite : la fibre optique laisse prévoir la systématisation des réseaux cablés, le satellite fera jouer aux chaînes nationales à saute mouton par-dessus les frontières, et créera „ab nihilo” des chaînes multinationales, conçues uniquement pour l'exportation. Et la vidéo (magnétoscope) permettra à l'utilisateur de stocker les images de son choix. Résultat, selon les experts : en 1990, chaque européen, devant son téléviseur, pourra choisir entre 30 canaux de TV par câble, 3 chaînes directes par satellites (TDS) sans compter leurs 3 chaînes nationales traditionnelles... A 10 heures par jour et par chaîne en moyenne, cela donne plus d'un million d'heures disponibles par an !

La Commission européenne en tire deux conséquences : tout d'abord, les normes techniques des équipements et le droit commercial applicables à la production et à l'échange dans l'audiovisuel, conçus en fonction de critères nationaux, doivent être adaptés rapide-



ment à ce „gommage” des frontières, afin d'être applicables dans la Communauté. Et d'autre part, une coopération à la production télévisée s'avère indispensable, tant pour éviter une main-mise totale sur cette nouvelle gamme de canaux disponibles, par des stations non-européennes, que pour créer un marché intérieur de la TV, moins dépendant et capable d'enregistrer des succès commerciaux à l'extérieur — à quand un feuilleton „Dallas”, made in Europe ?

La standardisation des normes, déjà bien avancée, retient moins l'attention de la Commission, qui note que les Etats membres de l'U.E.R. (Union européenne de diffusion) s'approprient à adopter un système unique de réception individuelle de TV par satellite (une antenne parabolique, et un convertisseur-décodeur). Il resterait toutefois aussi à surmonter la coexistence de deux systèmes d'émission couleur distincts - PAL et SECAM : une harmonisation que la Commission estime possible, dans le cadre de l'introduction de la TV par satellite (TDS). Au plan du droit, la Commission plaide en faveur d'un „cadre de référence”, incluant les „aspects économiques et financiers de la situation créée, y compris la question de la publi-

cité”. Plus précisément, elle s'approprie à faire porter son effort sur la „diffusion transfrontalière des programmes nationaux et internationaux entre Etats membres”, suivant l'esprit du Traité de Rome.

C'est donc sur la création d'une chaîne communautaire que la Commission veut faire porter son effort, moins en créant du neuf, qu'en encourageant des supports déjà existants :

- le Satellite „L-Sat”, qui doit être lancé en 1986 par la fusée Ariane pour le compte de l'Agence Spaciale Européenne, et dont un des deux émetteurs a été offert à l'U.E.R. (plus connue sous le nom d'EUROVISION) pendant 3 ans pour des émissions d'essai sur l'Europe, et

- le programme expérimental EURIKON, exécuté en 1982 dans le cadre d'EUROVISION, où 5 offices nationaux de TV ont diffusé chacun une semaine de programmes spéciaux, via le satellite OTS, à 15 stations participantes. D'autres expériences plus ambitieuses devraient suivre, en particulier par l'intermédiaire du canal attribué aux Pays-Bas sur le nouveau satellite ECS.

L'objectif souhaité par la Commission serait un service européen constitué par les organisations membres

(ARD, NOS, TF1 etc.) dans le cadre de l'U.E.R., avec le soutien matériel et juridique de la CE, et comportant un service de programmation, une rédaction d'actualités internationales (tous ces personnels étant détachés des offices membres) et un service de traduction simultanée ! Pour la Commission, une telle chaîne de TV communautaire aurait un but essentiellement d'information, complémentaire à celle des stations périphériques, sous forme de „programmes européens complets et bien équilibrés... dont „l'optique européenne” serait inspirée par les idéaux et les réalités de l'unité culturelle de l'Europe... Tout en prenant également en compte toutes les régions de la Communauté”.

Avec ce Rapport intérimaire, la Commission s'est donc livrée à une réflexion „en profondeur” sur la TV de demain, aboutissant à une filière réaliste pour la constitution d'une „TV-Marché Commun” à partir de 1986. En lisant cette étude toutefois, on ne peut qu'être frappé par la grande prudence de ton des rédacteurs : le Rapport n'est qu'„intérimaire” (et non définitif), adressé au Parlement européen (et non au Conseil, l'autorité décisionnelle), et comme suite à sa réflexion, il annonce la parution d'un „Livre vert” (et non le dépôt d'un projet de recommandation au Conseil, par exemple)...

Cette discrétion nous fait toucher du doigt aux difficultés liées à la rencontre, pour la Commission, de compétences nouvelles : c'est le Parlement européen qui a permis à celle-ci de s'exprimer sur un dossier où son action sera sans doute bénéfique pour la population européenne; en traitant le sujet sous forme de suggestions, la Commission exécutive s'en tient strictement à son mandat... Tout en espérant que les Etats membres, en lisant son rapport et le futur „Livre vert”, sachent saisir la balle au bond !

Eric Meyer

La CE présente à Synergium '83

La Communauté européenne développe, comme on le sait, une action recon nue dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de l'ensemble des technologies d'avenir. La dimension européenne constitue une base indispensable pour que l'ensemble de ses efforts puissent aider les dix pays de la Communauté à accéder à la compétitivité tant communautaire qu'internationale.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement réunis en Conseil européen en juin dernier à Stuttgart, ont souligné encore l'importance de cette action de l'Europe communautaire. Il était dès lors normal que la Commission européenne s'intéresse au Synergium dont elle a assumé le patronage, contribué à ses colloques. Un stand faisant le bilan des actions européennes susceptibles d'encourager l'innovation marque la présence de la Commission.

La Commission européenne a, d'autre part, été particulièrement sensible au fait qu'à la dimension internationale Europe-Japon s'ajoutait une réflexion sur l'avenir



Le président de la Commission des CE, G. Thorn lors de l'inauguration de Synergium à Liège.

d'une des grandes régions de l'Europe.

Profitant de ces rencontres, M. G. Thorn, Président et M. E. Davignon, Vice-Président de la Commission, ont souligné qu'il était souhaitable d'échanger avec le

Japon un certain nombre d'expériences, de développer des investissements croisés et de rééquilibrer l'ensemble des échanges.

C'est du 14 au 24 octobre 1983 que l'exposition „SYNERGIUM 83” reçut à Liège quel-

que 75.000 visiteurs. C'est du 17 au 21 octobre que se sont tenus dans le triangle Liège, Aachen, Maastricht, les colloques de SYNERGIUM 83.

Le Baron P. CLERDENT et son équipe Europe-Japon ont, durant toute cette période, multiplié les rencontres et les occasions de contacts entre les personnalités japonaises, les européens, les responsables régionaux et la presse (La RTBF a consacré de nombreuses émissions spéciales à l'événement).

En inaugurant le SYNERGIUM 83, M. le Président G. Thorn a eu l'occasion de souligner vigoureusement que : „Le Japon, par sa réussite, lance un défi à l'Europe. A elle de le relever, en s'efforçant de tirer, pour elle-même, pour ses entrepreneurs, les leçons et les clés de cette réussite et en conjuguant les forces des Etats qui la composent. En clair, cela signifie, d'une part, l'établissement de liens durables et équilibrés de coopération avec le Japon; d'autre part, l'émergence d'une véritable Europe de l'industrie, de la recherche et de la technologie”, tandis



Le président français visitant le stand de la CE au Synepxo.



que M. M. WATHELET, au nom de l'Exécutif régional wallon, insistait dans un discours fort remarqué, sur le fait que nos choix sont aujourd'hui „des choix de société. Nous avons été riches, cela constitue sans aucun doute aujourd'hui un handicap immense. Il faut retrouver la mentalité de pionniers que nous avons au siècle dernier. Le réflexe de sécurité qui nous a conduit tout droit à la vie „omnium avec assurance tous risques", doit se transformer en réflexe d'innovateurs audacieux."

Le stand des Communautés européennes fut très remarqué dans le cadre de SYNEXPO. De hautes personnalités l'ont visité, notamment S.M. le Roi Baudouin, S.A.R. le Prince de Liège, le Président de la République française M. F. MITTERRAND, le Président G. THORN.

C'est au Vicomte E. DAVIGNON notamment, qu'incombait la tâche d'inaugurer les colloques à Maastricht le 17 octobre 1983. Répondant à MM. S. AKAZAWA, Président du JETRO, H. KAGAMI,

S.M. le Roi s'est arrêté au stand de la CE. De g. à dr. J. Poorterman, directeur du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, E. Close, bourgmestre de Liège, S.M. le Roi, A. Damseaux, parlementaire européen et ministre de l'Exécutif wallon, J.M. Dehousse, président de l'Exécutif wallon et le baron Clerdent, président de Synergium.

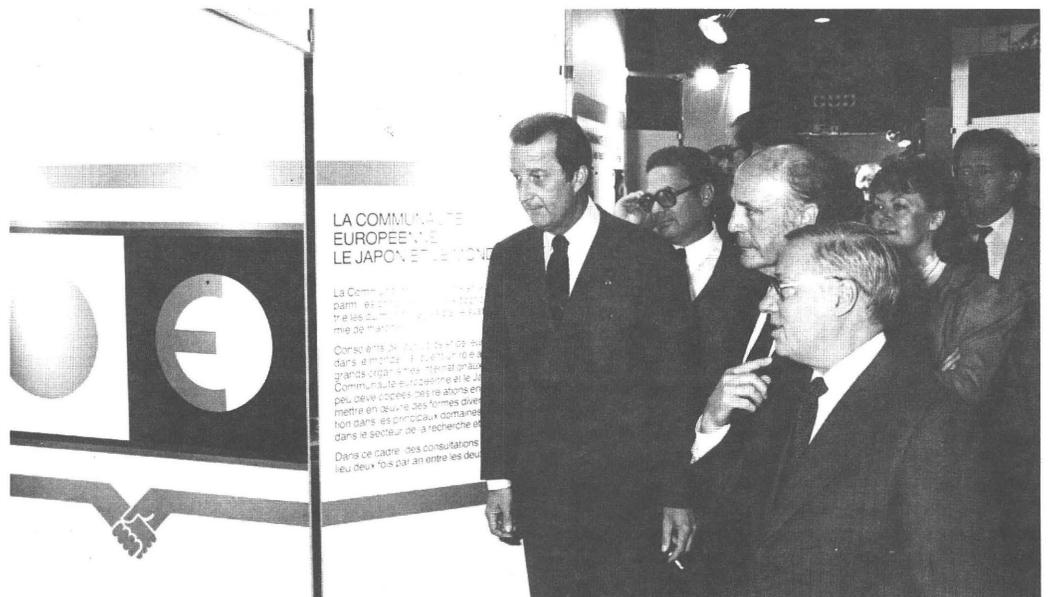
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Japon auprès des Communautés Européennes et SOEDJATMIKO, Recteur de l'Université des Nations-Unies, qui avait insisté sur la comple-

xité de la préparation de la société post-industrielle, il souligna la nécessité pour l'Europe de sortir du doute qui l'a envahie et de cesser de situer les enjeux au niveau national. Son discours

fut très remarqué et largement repris dans les conclusions des colloques, notamment lorsqu'il a insisté sur le fait que „nous avons des politiques scientifiques, alors que le Japon centralise et instaure la coopération entre les scientifiques, les industriels et l'Etat".

Lors de la séance de clôture, en présence de S.M. le Roi Baudouin, le Baron P. CLERDENT insista sur l'espoir nouveau provoqué dans la région par la réussite de SYNERGIUM, tandis que Mme S. VEIL, député européen, ancien Président du Parlement européen, a émis des craintes quant à la distance grandissante qu'elle constate entre le monde politique par rapport à l'évolution technologique. Elle a eu cette phrase significative „on a parfois l'impression que les politiques, une fois libérés de leurs scrupules ou de leurs fantasmes par la constitution d'une commission ou le dépôt d'un rapport, sont frappés d'inhibitions dès lors qu'il s'agit d'en tirer des conclusions."

Le Bureau de presse et d'information de la Commission a, dans le cadre de SYNERGIUM 83, organisé une rencontre entre l'Association des journalistes européens, présidée par M. A. BREYNE, et Mme A.M. LIZIN, député européen et M. DAMSEAUX, représenté par Mme STRAUSS.



Des chances égales pour les femmes

Dès la première heure, la Commission a pris fait et cause pour l'égalité des sexes. Et l'article 119 du traité de Rome prévoit déjà l'égalité salariale des hommes et des femmes. Audacieux à l'époque... Depuis, la Communauté européenne est restée à la pointe du combat. Mais apparemment, le droit communautaire a une longueur d'avance sur l'évolution des mœurs. Les Etats membres rechignent à traduire les trois directives communautaires dans leur législation nationale. C'est pourquoi, le dernier programme d'action, établi par la Commission européenne en 1981, se propose de mettre les bouchées doubles : mesures plus concrètes, droit de recours pour les femmes discriminées, la crise économique ne sera plus dorénavant un alibi commode pour écarter les femmes du marché du travail...

Objectif poursuivi : des chances égales pour les femmes européennes, dès 1985.

L'action communautaire en vue d'améliorer la situation des femmes a commencé au début des années 1960 par des études et des recommandations sur l'application, dans les Etats membres, de l'article 119 du traité de Rome qui prévoit l'égalité salariale des hommes et des femmes.

Mais, c'est en 1974 qu'une étape décisive a été franchie, les ministres européens ayant exprimé la volonté politique d'assurer l'égalité quant à l'accès à l'emploi, à la formation et aux conditions de travail. Ce programme ambitieux a été concrétisé par l'adoption de trois directives importantes et complémentaires. La première, qui a trait à l'égalité de rémunération, date du 10 février 1975; la seconde, sur l'égalité de traitement dans l'emploi, du 9 février 1976; la troisième, sur l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale, a été adoptée le 19 décembre 1978.

Ces trois directives ont eu pour effet d'accélérer l'adoption de dispositions législatives nationales assurant



l'égalité de traitement dans les différents Etats membres. Des enquêtes récentes ont cependant démontré que ces lois n'étaient pas appliquées de façon uniforme et satisfaisante sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ainsi, l'égalité de rémunération est un beau principe qui reste lettre morte, surtout dans certains secteurs de l'industrie. Il n'y a pas si longtemps, les écarts enregistrés entre les salaires masculins et les salaires féminins étaient flagrants. En avril 1981, les plus mal loties étaient les travailleuses irlandaises employées dans l'industrie du cuir. Leurs gains horaires moyens bruts étaient de près de 47 % inférieurs à ceux de leurs collègues masculins. La revue Eurostat relève des discriminations salariales particulièrement nettes dans les secteurs de l'imprimerie et de l'édition. Ces secteurs industriels réservent un sort peu enviable aux Luxembourgeoises, aux Britanniques, aux Allemandes, aux Néerlandaises et aux Danoises : les gains des femmes accusant une différence allant de 25 à 39 % par rapport aux gains horaires moyens des travailleurs masculins.

Par l'intermédiaire du Fonds social européen, la Communauté a également apporté son soutien financier à des programmes de formation professionnelle destinés à faciliter l'accès des femmes aux emplois dans lesquels elles étaient traditionnellement sous-représentées. La formation pro-

fessionnelle a, en effet, un caractère déterminant : c'est sur les bancs de l'école et de l'université que tout se joue. A ce niveau, les statistiques communautaires sont plutôt encourageantes. La présence féminine augmente dans la population étudiante européenne : elle représente, en moyenne, près de la moitié des inscrits. De plus, les femmes se cantonnent de moins en moins dans des études dites „féminines“, comme la pédagogie (sauf en Belgique et au Luxembourg où le pourcentage est en hausse). Alors que l'on assiste à une baisse des inscriptions en Arts et Lettres, les femmes se tournent résolument vers les sciences médicales, le droit et les sciences sociales.

Là encore, les bonnes intentions ne suffisent pas. Les femmes ont toujours été considérées comme une „armée de réserve“ que l'on appelle et que l'on renvoie aux foyers, selon les besoins de la conjoncture. Résultat : elles comptent parmi les principales victimes du chômage qui sévit aujourd'hui en Europe. En avril 1983, on comptait quelque 11,9 millions de chômeurs dans la Communauté — le taux du chômage masculin étant de 10,4 % et celui des femmes de 11,3 %. Parmi les causes de l'augmentation du chômage féminin, citons, entre autres, l'introduction des nouvelles technologies permettant des économies de main-d'œuvre dans des domaines tels que les travaux de secrétariat et le commerce de détail, où la présence féminine est prépondérante.

Répondant notamment à l'appel lancé par le Parlement européen en février 1981, la Commission européenne a décidé de renforcer et d'élargir ses activités en faveur des droits de la femme. Un nouveau programme d'action, couvrant la période 1982-1985, a donc été élaboré, il fut adopté par le Conseil dans sa résolution du 12 juillet 1982.

Ce programme concernant „la promotion de l'égalité des chances pour les femmes“ comprend 16 propositions d'actions concrètes, réparties en deux grands volets : celui du renforcement des droits individuels, et celui de la réalisation pratique de l'égalité des chances. Fait nouveau, le Conseil souligne que les objectifs du programme doivent servir de ligne de conduite à la Communauté et aux Etats membres dans leurs efforts et ce, „sans discrimination à l'égard des femmes, quelle que soit la situation économique“.

Une première série d'actions vise essentiellement à prolonger et à garantir l'application des trois directives déjà en vigueur, notamment en améliorant la possibilité de recourir à des procédures d'infraction, si besoin est. Dans les semaines qui viennent, plusieurs arrêts intéressants devraient être rendus par la Cour de Justice de Luxembourg.

La Commission entend aussi s'attacher à clarifier les implications des directives dans les domaines du droit civil, commercial et fiscal, ainsi que dans celui de la sécurité sociale.

Une autre série d'actions vise à l'amélioration des conditions de vie et de travail de la femme. Elle concerne plus particulièrement les congés pour raisons familiales, ainsi que la protection de la grossesse et de la maternité. L'objectif poursuivi est d'arriver à une meilleure répartition des responsabilités parentales, afin d'éviter toute discrimination sur le plan professionnel.

Le second volet du programme proposé par la Commission a pour but de supprimer les obstacles à l'éga-

lité des chances qui ne sont pas d'ordre légal. Il s'agit surtout des contraintes et des conditionnements d'attitudes fondés sur la ségrégation traditionnelle des rôles dans la société. S'inspirant de mesures déjà expérimentées aux Etats-Unis et en Scandinavie, la Commission veut ainsi favoriser le lancement d'actions positives en matière d'information, de formation professionnelle (y compris au sein de l'entreprise) et d'insertion dans la vie active. Les efforts visant à diversifier les emplois accessibles aux femmes devraient être entrepris, dès le stade scolaire, en informant les filles sur le plus large éventail de carrières possible. Quant aux organes nationaux qui s'occupent de la promotion du travail des femmes et de l'égalité des chances, ils ont un rôle important à jouer à cet égard.

Pour aider la Commission dans la mise en œuvre de sa politique en matière de promotion des femmes, un „Comité consultatif sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes” a été créé en 1982. Commentant cette initiative, M. Ivor Richard, commissaire européen chargé de l'emploi et des Affaires sociales a souligné que „les comités nationaux de travail féminin et de l'égalité des chances avaient déjà joué un rôle clé dans l'amélioration de la situation des femmes dans les Etats membres”. Il a, en outre, émis le vœu de voir les liens se renforcer au niveau communautaire afin de mettre à profit leurs conseils durant la mise en œuvre du programme communautaire.

L'avenir nous dira si le programme proposé par la Commission européenne et adopté par le Conseil n'est pas simplement „un catalogue de vœux pieux”. En tout cas, l'heure du bilan pour la Communauté coïncidera avec la fin de la décennie des Nations Unies pour les femmes...

Un „cas-test”

Fin 1982, treize ouvrières d'une tréfilerie du groupe Bekaert-Cockerill à Fontaine-L'Évêque, près de Char-

Le bon exemple ?

Les Eurocrates sont-ils vraiment féministes ? Oui, à en juger par les traités et par les directives communautaires. Cependant, à y regarder de plus près, on constate que la gente féminine n'est pas mieux représentée au sein des instances européennes qu'ailleurs. La répartition entre fonctionnaires masculins et fonctionnaires féminins dans l'administration des Communautés européennes reflète la disproportion qui existe sur le plan du travail entre hommes et femmes dans la Communauté elle-même.

Les femmes représentent presque 50 % des fonctionnaires des Communautés, pourtant leur répartition par catégorie offre une image très disparate.

En 1981, les statistiques établissent à quelque 10 % des effectifs le pourcentage de femmes appartenant à la catégorie „A” (carrière supérieure) travaillant dans les administrations du Parlement européen, du Conseil et du Comité économique et social. Dans les autres institutions, leur participation est de 8,1 % à la Commission, de 8,3 % à la Cour de Justice et de 7 % à la Cour des comptes. On ne signale aucune représentante féminine dans cette catégorie à la Banque européenne d'investissement.

Par contre, la situation est tout à fait différente pour les catégories „B” et „C”. Là on compte une majorité de femmes : entre 62 et 90 % du personnel.

Dans un projet de rapport sur la situation des femmes dans les institutions de la Communauté européenne, élaboré par Madame Marlène Lenz, député allemand appartenant au parti populaire européen, au nom de la commission d'enquête intitulée „situation de la femme en Europe”, de nombreuses autres discriminations sont évoquées — au niveau du recrutement, des chances de promotion, etc.

Quant aux demandes concrètes qui y sont formulées, elles ont trait aussi bien à l'amélioration de l'information dans les institutions communautaires, qu'à l'amélioration des possibilités en matière de formation continue pour les femmes fonctionnaires.

Quels que soient les écarts enregistrés dans la représentation féminine, rien n'est encore perdu. En effet, parallèlement à la mise en œuvre du vaste programme d'action cité, la Commission européenne a résolu de montrer l'exemple, en remédiant aux inégalités de traitement qui existe encore entre son personnel féminin et masculin.

treize d'entre elles, les plus actives semble-t-il.

Aucun doute, les mesures imposées par la direction de l'entreprise de Fontaine-L'Évêque sont en contradiction formelle, non seulement avec la loi belge de 1978 sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes, mais aussi avec la directive européenne de 1976 adoptée par les „Dix”. Le 26 décembre 1982, un comité de liaison des femmes belges dépose plainte auprès de Ivor Richard, commissaire européen chargé des Affaires sociales et de l'emploi. Et le 24 février, une délégation de femmes est reçue par Ivor Richard.

M. Richard souligne que la Commission européenne est particulièrement attentive au problème de la discrimination entre hommes et femmes et que Michel Hansenne, le ministre belge du travail a déjà été contacté à ce sujet par ses services.

Après avoir reçu la plainte du comité de liaison des femmes, la Commission a d'ailleurs envoyé au gouvernement belge une lettre soulignant qu'il était urgent qu'il prenne „les mesures nécessaires” pour faire respecter la loi belge de 1978 ainsi que la directive communautaire de 1976.

En fait, le cas des femmes licenciées de Bekaert-Cockerill constitue pour la Commission européenne une sorte de „cas-test” dans le domaine de l'égalité des chances. La Commission, a notamment déclaré Ivor Richard, craint que „les femmes ne deviennent les premières victimes de la crise économique”.

Quant aux „treize femmes sacrifiées”, le Conseil national des femmes belges leur a décerné le prix de la „Femme de l'année”... Oui, mais en attendant, comme l'a fait remarquer une représentante du Comité de Liaison, pour ces femmes „c'est très bien d'être des héroïnes, mais de quoi vont-elles vivre ?”.

Une affaire à suivre...

Adeline Baumann

leroi, en Belgique, sont licenciées. C'est la dernière étape d'un conflit qui avait débuté en août 1982. A cette époque, 270 employés de l'entreprise se mettent en grève — des licenciements avaient été annoncés, car l'entreprise doit être restructurée. En octobre, la direction propose une convention résolument „sexiste”, imposant notamment le travail à temps partiel à toutes les

femmes „non chefs de ménage” — soit 28 ouvrières sur 31.

Troisième étape : les femmes de Bekaert-Cockerill sont „lâchées” par leurs collègues masculins. Qu'à cela ne tienne, elles décident tout de même de poursuivre la grève, seules, pour faire lever les discriminations imposées à leur encontre. En pure perte : la direction décide finalement de licencier

Franchise pour ordinateurs

Aux termes d'un traité international, l'importation dans la Communauté d'appareils scientifiques est exempte de droits de douane. Peut-on considérer les ordinateurs comme des instruments scientifiques ? Pour la Commission, les ordinateurs ne peuvent qu'effectuer des calculs et n'accomplissent aucune activité scientifique. La Cour de Justice de Luxembourg a tranché : l'interprétation de la Commission de la notion d'appareil scientifique est trop étroite ; il faut examiner, cas par cas, si un type précis d'ordinateurs est ou non principalement utilisé à des fins scientifiques.

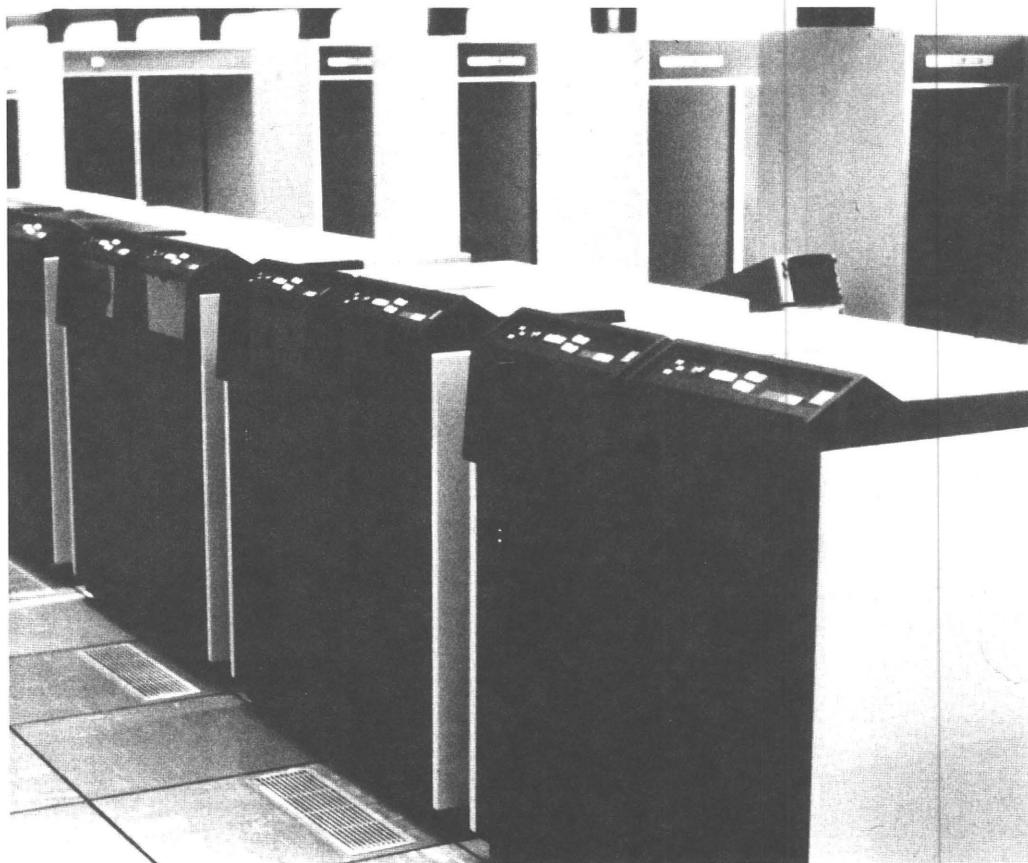
Franchise

Les deux Universités libres de Bruxelles (ULB-VUB) et Control Data Belgium S.A., filiale de la société américaine d'ordinateurs du même nom, avaient conclu un contrat portant sur le leasing de deux ordinateurs. Dans le cadre de l'importation des appareils provenant des Etats-Unis, une demande avait été introduite, visant à obtenir la franchise des droits de douane. L'argument allégué était le suivant : les deux ordinateurs seraient utilisés par les Universités à des fins scientifiques. Une commission, composée d'experts des différents Etats membres, avait cependant rendu un avis défavorable et la Commission Européenne avait rejeté la demande.

Control Data se porta alors en appel devant la Cour de Justice en vue d'obtenir l'annulation de cette décision, ce que fit la Cour de Justice le 17 mars 1983, considérant que la Commission n'avait manifestement pas tenu compte des caractéristiques propres aux ordinateurs en question.

Ordinateurs

La Commission a toujours soutenu que les ordinateurs n'étaient pas des appareils scientifiques. L'arrêt de la Cour de Justice oblige désormais la Commission à nuancer sa position de principe négative.



Dorénavant, elle devra établir une distinction en fonction de l'utilisation à laquelle sont destinés les ordinateurs importés. Ainsi, lorsqu'il apparaît qu'un type déterminé d'ordinateurs est principalement utilisé à des fins de recherche scientifique, la Commission ne peut légalement refuser la franchise des droits de douane à l'importation.

Accord de Florence

En 1950, sous les auspices de l'UNESCO, un accord international avait été conclu en vertu duquel les Etats signataires s'engageaient à ne pas appliquer de droits de douane à l'importation d'objets de caractère éducatif, culturel ou scientifique. Cet accord, ainsi que le Protocole de Nairobi de 1976 qui le complète, furent coulés en force de Règlements par le Conseil des Ministres.

Aux termes de ces Règlements, on entend par appareils scientifiques, des appareils qui, en raison de leurs caractéristiques techniques objectives, sont exclusive-

ment ou principalement aptes à la réalisation d'activités scientifiques — autrement dit, des appareils conçus ou adaptés de manière à ce que leurs performances puissent être considérées comme étant de haut niveau, performances qui ne sont pas requises pour l'exécution de travaux d'exploitation industrielle ou commerciale. Lorsque les caractéristiques objectives de ces appareils ne permettent pas de tirer une conclusion définitive, ces appareils sont réputés avoir un caractère scientifique, s'il apparaît qu'ils sont utilisés dans un but essentiellement scientifique. Un document de travail datant de 1980 indique que les ordinateurs ne sont des instruments scientifiques que s'ils constituent une partie indispensable de l'instrument considéré, ou s'ils ont été modifiés afin de les rendre spécifiquement aptes à la recherche.

Motivation inadéquate

Control Data avait fait valoir que les ordinateurs visés pour l'importation étaient spécifiquement aptes à la

recherche en matière de physique nucléaire. La société avait introduit un dossier volumineux à ce sujet. La Commission avait estimé, sans autre commentaire, que les ordinateurs ne possédaient pas les caractéristiques objectives qui en faisaient des appareils spécifiquement aptes à la recherche scientifique, et qu'ils n'étaient du reste pas habituellement utilisés à cette fin.

La Cour a reproché à la Commission le caractère succinct de la motivation de cette dernière : la décision de la Commission ne mentionne nulle part qu'elle a tenu compte des caractéristiques propres aux deux ordinateurs et que les critères juridiques avaient été appliqués comme il se doit et dans une mesure suffisamment large. La Commission ne peut se limiter à motiver sa décision par quelques formules stéréotypées ; elle irait en effet à l'encontre des droits de la défense et entraverait le contrôle efficace de la Cour.

Eric Bodson

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Politique agricole : la Commission s'attaque aux excédents laitiers

En juillet dernier, la Commission européenne faisait connaître sur quels points principaux elle entendait faire porter ses propositions de réforme de la Politique agricole commune. Depuis lors, d'importants progrès ont été accomplis dans la mise au point de ces propositions.

Celles-ci portent sur trois secteurs-clés et tout d'abord les mesures visant à limiter la production de lait et à réduire les excédents de beurre et de lait en poudre. La Commission a également mis la dernière main à sa proposition tendant à rendre le beurre plus concurrentiel par rapport aux autres matières grasses et huiles. Elle a également mis au point son plan à long terme d'aide aux petits exploitants de la Communauté.

Bien entendu, la Commission attache une importance particulière à la réforme du secteur laitier : celui-ci ne représente-t-il pas, depuis plusieurs années, la plus lourde charge imposée au budget de la Communauté et cela malgré toutes les tentatives antérieures de maîtriser ces dépenses ?

La Commission propose maintenant de pénaliser plus fortement que jamais les producteurs laitiers qui, l'an prochain, accuseraient une augmentation de production d'un pour cent ou davantage par rapport à 1981. Ceux-là auraient à payer sur chaque litre de trop une sorte d'„amende” équivalant à 75 % du prix indicatif annuel. La Commission estime que seule une pénalité aussi élevée sera capable de couvrir les coûts additionnels énormes qu'entraîneraient le stockage et l'écoulement de ces „surplus de surplus”.

La Commission entend également mettre un frein à une absurdité : celle qui consiste à importer des aliments du bétail pour produire des excédents laitiers qu'il faut ensuite exporter à perte. C'est pourquoi les producteurs qui ont recours dans une trop large mesure aux aliments composés devraient payer un

prélèvement représentant 4 % du prix indicatif.

Par ailleurs, la Commission a mis au point un projet de taxe sur les huiles végétales et les matières grasses, aussi bien importées que produites dans la Communauté. Objet : rétablir l'équilibre du marché. En effet, au cours de ces quatre dernières années, les huiles végétales ont bénéficié d'un avantage commercial non justifié pour la seule raison qu'elles ne sont pas soumises, comme les produits laitiers, à un régime assurant une préférence aux produits d'origine communautaire. La Commission a calculé que la nouvelle taxe se traduirait par un supplément de 35,50 FB sur les dépenses d'alimentation d'une famille moyenne de quatre personnes.

Enfin, dans les derniers jours de septembre, M. Poul Dalsager, commissaire européen à l'agriculture, a annoncé la mise au point de propositions apportant d'importants changements dans les régimes d'aide à l'investissement pour les petits exploitants agricoles de la Communauté. De 1986 à 1990, la Communauté serait amenée à dépenser quelque 342 milliards de FB dans diverses actions destinées à améliorer les revenus et les conditions de travail de près de 200.000 agriculteurs soit dix fois plus que dans le cadre actuel.

M. Dalsager a indiqué que ce projet constitue „un élément-clé des plans d'ensemble de la Commission pour le développement de la Communauté”. Les bénéficiaires en seraient principalement les agriculteurs italiens, irlandais et grecs, dont la condition ne saurait être améliorée par des mesures portant uniquement sur les prix.

Objectif : Athènes

Les efforts en vue d'une relance de la Communauté européenne sont entrés dans une phase décisive à la mi-octobre avec la réunion pendant trois jours à Athènes d'un „conseil spécial” des ministres des affaires étrangères, des finances et de l'agriculture.

On se souvient que, lors du „sommet” de Stuttgart, les chefs d'Etat et de gouvernement des Dix avaient chargé les ministres de préparer une réforme de la Politique agricole commune et des finances communautaires, en préparant aussi le terrain pour la mise en œuvre de nouvelles politiques européennes. Ces propositions, qui font l'objet de toute une série de „conseils spéciaux”, seront soumises aux chefs d'Etat et de gouvernement, qui se réuniront une nouvelle fois en décembre prochain à Athènes.

En septembre, les ministres des affaires étrangères et ceux des finances avaient déjà examiné plusieurs propositions destinées à éviter que tel ou tel pays membre ne soit obligé de payer plus que sa juste part du budget de la Communauté.

Il y avait d'abord la proposition de la Commission européenne : celle-ci prévoyait que la part de la TVA perçue par les Etats membres au bénéfice de la Communauté serait modulée de telle manière que la contribution de chaque pays soit plus ou moins fonction de l'importance de son secteur agricole, puisqu'aussi bien c'est l'agriculture qui représente la plus forte part du budget.

Autre proposition : celle du Danemark, qui prévoyait la création d'un „fonds de convergence” chargé de recycler l'argent communautaire vers les pays les moins prospères de l'Europe des Dix. Enfin le Royaume-Uni proposait une sorte de „filet de sécurité” destiné à assurer des contributions vraiment proportionnelles à la prospérité de chaque pays membre.

Ajoutons que, tandis que les ministres discutaient de la formule la plus équitable et la plus efficace, la Commission européenne publiait un plan destiné à augmenter la capacité concurrentielle internationale des entreprises européennes.

Grands projets pour renforcer la compétitivité de la Communauté

La Commission, en préparation au prochain sommet d'Athènes, a élaboré une série de propositions importantes destinées à améliorer la compétitivité industrielle de la Communauté sur le plan international.

Trois domaines-clés recevront une attention particulière : raffermir les perspectives économiques et monétaires; consolider les forces du marché interne de la Communauté; renforcer la recherche scientifique et technologique et enfin, définir de nouvelles priorités pour la politique énergétique.

Sur le front économique, la Commission propose un renforcement du Système monétaire européen par l'extension à tous les Etats membres du mécanisme de change et la création d'un vaste marché financier communautaire (COM(83)578).

De plus la Commission recommande la création d'un véritable marché commun par la suppression des restrictions commerciales, la simplification des contrôles douaniers et la libéralisation des services comme les assurances. Une amélioration de la fiscalité qui mettrait fin à la double taxation permettrait également d'encourager la coopération entre les entreprises européennes. Par ailleurs, la Commission estime que les contrats publics devraient être accessibles à tous.

Les mesures envisagées par la Commission prévoient également une priorité pour la politique scientifique et technologique et soulignent l'importance du programme ESPRIT. Les deux domaines-clés pour l'action communautaire sont les télécommunications et la biotechnologie. Un programme quinquennal d'un montant de 200 millions d'Ecus (9,16 milliards de FB) est projeté pour faire démarrer la biotechnologie européenne. Par ailleurs la Commission propose un plan d'action en six points dans la section importante réservée aux télécommunications (COM(83)573).

Moins de beurre néo-zélandais

La Commission européenne a proposé de réduire de 87.000 à 83.000 tonnes les quantités de beurre que le Royaume-Uni serait autorisé à importer, l'an prochain, à des conditions spéciales de Nouvelle-Zélande. Tous les ans, une nouvelle

réduction de 2.000 tonnes aurait lieu, de manière que le total autorisé en 1988 ne dépasse pas 75.000 tonnes.

Ces mesures, estime la Commission, sont nécessaires à un moment où les stocks de beurre d'origine communautaire atteignent 860.000 tonnes et où l'on demande aux producteurs laitiers européens de faire des sacrifices.

Première réaction néo-zélandaise à ce projet : M. Warren Cooper, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur s'est déclaré „déçu”. Il a fait observer que, depuis 1973, année de l'accession de la Grande-Bretagne à la Communauté, les ventes de beurre néo-zélandais à ce pays sont tombées de 165.800 tonnes au niveau actuel.

Coopération ACP-CEE : coup d'envoi à Luxembourg

Les négociations en vue du renouvellement de la Convention de Lomé se sont ouvertes le 6 octobre dernier à Luxembourg où les représentants de la Communauté européenne et de plus de 60 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) se sont livrés aux premières joutes d'une négociation qui pourrait bien durer une dizaine de mois.

La première convention de Lomé avait été signée en 1975 et renouvelée en 1980 sous l'appellation de „Lomé II”, qui expire en 1985.

Les nouvelles négociations seront complexes. Cependant, au départ, les deux parties sont d'accord sur la nécessité de stimuler un développement „auto-entretenu” portant principalement sur le milieu rural et la production alimentaire. Le développement des res-

sources naturelles des pays ACP, la pêche, l'énergie et le secteur minier occuperont également une large place dans les négociations, sans oublier cependant les aspects sociaux et culturels des relations ACP-CEE.

Parmi les problèmes qu'il faudra résoudre avant de parvenir à un accord général figurent le montant de „l'enveloppe” de l'aide européenne, l'amélioration des conditions d'accès des exportations ACP sur le marché communautaire et le rôle que la Communauté pourrait jouer dans la détermination des politiques de développement de chacun des pays ACP.

Une troisième convention fixerait les règles de la coopération ACP-CEE pour le reste de la décennie.

Le Mozambique participera activement aux négociations de Lomé III

La visite de M. Samora Machel, Président du Mozambique, qui a rencontré la Commission européenne le 4 octobre, annonce une ère nouvelle et importante dans les relations de la Communauté avec les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le Président venait en effet confirmer le souhait de son pays de participer aux prochaines négociations pour le renouvellement de la Convention de Lomé.

La rencontre entre le Président Machel et le Président de la Commission, Gaston Thorn, a eu lieu deux jours avant l'ouverture officielle des négociations. La décision du Mozambique,



RAPHAEL : CINQ SIECLES DE GENIE

En 1483, l'un des plus grands peintres de la Renaissance et de l'Histoire naissait à Urbino : nous avons nommé Raphaël, dont la courte vie — il mourut à l'âge de 37 ans — fut suffisante pour laisser au monde un héritage artistique inestimable.

Pour célébrer le 500^{ième} anniversaire de cette naissance, le Parlement européen a adopté une résolution demandant que 1983 soit désignée comme „l'année de Raphaël”. La Communauté devrait, dans ce cadre, encourager et appuyer toutes initiatives visant à approfondir et à élargir notre connaissance du grand artiste.

„Une Europe soucieuse de son unité, indique la résolution, se doit de faire ressortir, célébrer et commémorer ceux qui ont exprimé son génie d'une manière éclatante.”

DES PERLES RARES

Il reste peu d'endroits en Europe où l'on puisse encore pratiquer une pêche miraculeuse, celle des moules perlières. La rivière Zinnbach en Allemagne (Haute-Franconie) est la seule rivière en Europe centrale où se trouvent de jeunes moules perlières et elle possède le stock le plus important de moules adultes.

Mais le mal du siècle ne les a pas épargnées et ces précieux mollusques sont maintenant menacés par la pollution, notamment la contamination des eaux à Rahau.

Toutefois les moules d'eau douce et leurs trésors ont trouvé leurs défenseurs : deux députés, Rheinhold Bocklet et Ingo Friedrich, ont décidé de présenter une résolution au Parlement européen qui devrait permettre d'assurer leur protection en Europe centrale. Les deux députés soulignent dans cette résolution, que les moules ne se trouvent plus que dans quelques rivières en Bavière et ils demandent que la Communauté européenne les protège en aidant à l'assainissement du Zinnbach à Rahau.



comme celle de l'Angola, de „participer activement” aux négociations a été accueillie favorablement par M. Thorn, qui a par ailleurs félicité le Mozambique pour les efforts qu'il déploie afin d'encourager la coopération régionale en Afrique australe. M. Thorn a fait remarquer qu'une „coopération plus étroite entre la CE et le Mozambique contribuera à la fois au bien-être de nos peuples et à la recherche d'une solution aux problèmes de paix en Afrique australe et dans le monde”.

La Convention de Lomé date de 1975, mais c'est seulement aujourd'hui que le Mozambique et l'Angola estiment le moment opportun pour tenter de négocier leur entrée. Leur adhésion porterait à plus de 75 le nombre des Etats de l'hémisphère nord et sud liés par cette convention qui n'a d'équivalent nulle part dans le monde.

Le temps de travail : un défi stimulant

La Commission européenne a adopté de nouvelles propositions en vue d'une réduction et d'une réorganisation du temps de travail. Objectif : réduire les effets à long terme du chômage, qui touche 10 % de la population active de la Communauté. Les pays membres ont été saisis de ces propositions en juillet dernier : la Commission leur demande d'adopter une attitude positive dans un domaine où l'on a assez peu avancé jusqu'à présent.

Prenant la parole à Bruxelles, M. Ivor Richard, commissaire européen aux affaires sociales, a précisé que les nouvelles propositions n'auraient pas un caractère contraignant : on espère qu'il sera ainsi plus aisé d'y rallier le Conseil des ministres. Toutefois les Etats membres seraient invités à prendre des me-

sures en vue d'une redistribution du volume de travail disponible, grâce à une réduction des horaires, à l'avancement de l'âge de la retraite, au travail à temps partiel, à la limitation des heures supplémentaires, etc. Dans le même temps il conviendrait d'accroître les efforts entrepris en vue d'une augmentation du volume de travail disponible.

M. Richard a commenté : „Si nous ne parvenons pas à donner du travail à un plus grand nombre de gens, nos institutions démocratiques risquent de se trouver minées tandis que le tissu social de notre société sera menacé de destruction. Le problème du temps de travail constitue un défi et il me semble que nous devrions le trouver stimulant et non démoralisant.”

Une bouffée d'air

La Commission européenne va redoubler d'efforts pour améliorer la qualité de l'air que respirent les Européens et, d'une manière générale, pour améliorer la qualité de leur environnement. Prenant la parole à Karlsruhe dans le cadre d'un symposium copatrons par la Communauté européenne et consacré au problème des pluies acides, M. Karl-Heinz Narjes, commissaire européen à l'environnement, a annoncé que la Commission a l'intention de réduire la teneur maximale autorisée d'anhydride sulfuré dans le mazout de chauffage. Réduire les émissions d'anhydride et d'escarbilles n'est pas seulement important pour la santé publique. C'est aussi la meilleure manière de stopper le processus chimique compliqué qui rend acide l'eau des lacs et tue littéralement nos forêts.

La Commission a également l'intention de fixer une limite à la teneur de l'air en bioxyde d'azote, autre composant du cycle de la pluie acide. Des prélèvements permettraient de veiller à ce que cette teneur reste dans les limites permises et de détecter toute augmentation soudaine.

Pêche : une pièce manque toujours au puzzle

Les ministres des Dix responsables de la pêche ont réalisé quelques progrès, en octobre dernier, dans la mise en place d'une politique commune dans leur secteur. En effet, au cours de deux jours de délibérations, ils ont approuvé l'institution d'un fonds spécial de plus de 11,5 milliards de FB destiné à la mo-

dernisation de la flotte de pêche européenne et au développement de l'agriculture.

D'autre part, les ministres ont adopté diverses mesures de protection des réserves halieutiques et concernant notamment, le maillage des filets destinés à la capture de certaines espèces de crevettes irlandaises ainsi que la protection des lieux de reproduction du maquereau au large de la côte sud-ouest de l'Angleterre : une zone spéciale de conservation sera créée dans ce secteur.

Cependant, les ministres n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur l'essentiel, à savoir la répartition entre les pays riverains de la mer du Nord des prises autorisées de hareng, la seule espèce qui eût été mise „entre parenthèses” lors de la naissance officielle de la Politique commune de la pêche, le 25 janvier dernier.

84.600 tonnes de hareng étaient à répartir : les ministres ont examiné toutes sortes de formules mais sans succès. Sur le métier, ils remettront l'ouvrage le 19 octobre. D'ici là la Commission et les représentants des pays membres tenteront de trouver le moyen de sortir de l'impasse. En attendant, une pièce essentielle manque au puzzle de la PCP.

Les intérêts des pêcheurs de la Communauté pèseront également sur les négociations qui doivent s'ouvrir avec le Groenland, dont on sait qu'il se retire de la Communauté sans cependant vouloir rompre avec elle. De nouvelles relations sont à définir, notamment en matière de pêche, et sur ce dernier point, des progrès importants ont été enregistrés en septembre. Après avoir piétiné pendant des mois, les ministres ont dégagé une base d'accord intra-communautaire et la Commission européenne a été chargée de mettre au point des propositions à présenter au Groenland.

La Commission n'a pas eu besoin de deux semaines pour s'acquitter de cette tâche... Ses propositions constituent une tentative de concilier d'une part le désir légitime du Groenland de développer sa propre industrie de la pêche pour s'approprier une plus grande partie de ses ressources halieutiques et, d'autre part, le désir non moins légitime des pêcheurs de la Communauté de continuer à opérer sans entraves dans les eaux groenlandaises.

L'accord que la Communauté proposerait serait valable cinq ans. L'actuelle répartition (62.000 tonnes de morue pour le Groenland et 13.000 pour les pêcheurs européens) serait reconduite mais elle serait modifiée en cas d'augmentation ou de diminution des réserves de poissons.



CEE-Suisse : d'excellents amis

La possibilité d'une coopération plus étroite entre la Suisse et la Communauté européenne a été évoquée par M. Kurt Furgler, ministre fédéral helvétique de l'économie, qui était l'hôte de la Commission le 22 septembre dernier. De son côté, M. Gaston Thorn a suggéré la possibilité d'un accord de recherche scientifique et technique.

Les conversations ont également porté sur le renforcement du marché intérieur européen et sur l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal. A ce sujet, la Commission a été en mesure de donner l'assurance à la Suisse (et aux autres pays de l'Association européenne de libre échange) que ces séries de mesures ne pourront avoir que des effets bénéfiques pour tous.

Redressement de la balance commerciale de la CE

Les résultats du premier trimestre publiés en avril indiquent un léger mieux (+ 3 millions d'Ecus — 137,5 millions de FB) par rapport au solde de la balance commerciale de la CE du premier trimestre de l'année précédente. En effet le déficit enregistré est de 12,4 millions d'Ecus (plus de 568 millions de FB) alors qu'il était de 15,6 millions d'Ecus (plus de 714,7 millions de FB) au premier trimestre 1982. Un point noir toutefois : le déficit commercial avec le Japon, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud s'est encore détérioré.

Les exportations vers l'AELE, principal partenaire commercial de la CE, ont augmenté de 2 % par rapport à avril

82 mais les importations ont augmenté de 4 %. La balance reste néanmoins favorable (700 millions d'Ecus — plus de 32 milliards de FB).

Les exportations de la CE vers son deuxième grand partenaire commercial, les Etats Unis, sont en hausse de 10 % par rapport à la même période en 1982, les importations n'augmentant que de 1 %.

Par contre les exportations vers les pays de l'OPEP ont sérieusement chuté (— 10 %) mais la baisse des importations est encore plus importante (— 17 %) — un fait qui n'étonnera pas, compte tenu de la situation actuelle sur le marché du pétrole. La même tendance se dessine pour les échanges avec les pays en voie de développement (— 5 % pour les exportations, — 9 % pour les importations). Quand aux exportations communautaires vers l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud elles chutent de 24 % par rapport au premier trimestre 82, alors que les importations augmentent de 6 %.

Depuis quatre ans, les échanges de la CE avec l'Europe de l'Est se développent, mais la balance reste généralement négative pour la CE. Il est donc intéressant de noter que les chiffres du premier trimestre 1983 indiquent une hausse des exportations communautaires de 22 % par rapport à 82, alors que dans le même temps les importations restaient stables.

Enfin les exportations de la CE vers la Chine, désormais au 10ème rang des partenaires commerciaux de la CE, ont augmenté de 57 % au cours du premier trimestre 1983 pour une augmentation de 6 % des importations.

Culture traditionnelle et médias : des alliés naturels

L'expansion future des médias audio-

visuels aura un impact culturel aussi important que, dans le passé, l'invention de l'imprimerie, a déclaré M. Gaston Thorn, président de la Commission, dans une allocution prononcée à l'université d'Urbino, dont il recevait le titre de docteur honoris causa.

M. Thorn estime que la culture traditionnelle, celle des livres, du théâtre, de la musique et de la danse, n'a rien à redouter de l'expansion des médias électroniques, parce que ces derniers seront toujours incapables de restituer la présence physique. D'autre part, si les arts traditionnels adoptent une attitude positive vis-à-vis de „l'explosion” des médias, on pourrait assister en Europe à une nouvelle Renaissance, qui ouvrirait largement ses portes aux créateurs et aux interprètes.

Il est certes facile de reprocher à l'audio-visuel actuel son uniformité, son abus du vedettariat et ses émissions simples, voire simplistes. Mais, a rappelé le président Thorn, le public reçoit là ce qu'il demande. Et il y a aussi le côté positif des choses : grâce à la télévision, les créateurs et les interprètes peuvent se faire connaître et la culture pénètre chez ceux qui auparavant, n'avaient jamais franchi les portes d'un musée, d'une bibliothèque, d'un théâtre ou d'une salle de concert. La télévision peut donc justifier le coût astronomique de ses productions culturelles par le nombre important de ses spectateurs.

Pour que l'Europe puisse connaître une nouvelle Renaissance, il faudra que les arts traditionnels et les moyens électroniques parviennent à établir des relations de complémentarité, les premiers expérimentant de nouvelles formes de création et d'interprétation qui seraient partiellement subventionnées par les médias. Ces derniers auraient pour mission de diffuser à des centaines de millions de spectateurs ou d'auditeurs les meilleures de ces productions.

M. Thorn a rappelé que, d'ici à la fin de cette décennie, l'industrie des loisirs aura à produire chaque année entre un million et un million et demi d'heures de programmes télévisés — dont quelque 500.000 heures de „fiction”. Seuls les arts traditionnels seront en mesure de faire face à une telle demande.

Le président a aussi lancé un avertissement : si les créateurs et les interprètes d'Europe ne s'avèrent ni assez nombreux ni assez qualifiés pour remplir cette mission, d'autres prendront vite leur place. Pour la Communauté européenne, les conséquences d'une telle situation seraient la dépendance culturelle, une aggravation de la balance des paiements et un chômage accentué dans le secteur culturel.

C'est pourquoi, a souligné le président Thorn, chaque fois que la Communauté apporte son aide à la culture, elle n'essaie pas de prolonger un passé révolu : au contraire, elle prépare un futur prometteur.

Des plans de villes en relief pour les aveugles

Les quelque 500.000 citoyens de la Communauté qui souffrent de cécité totale ou partielle devraient bientôt pouvoir se déplacer plus facilement dans les grandes cités d'Europe, cela grâce à des plans spécialement conçus pour eux. Ceux-ci seraient en matière plastique rigide, les rues principales et les monuments apparaissant en relief. En relief également, divers symboles que les aveugles pourraient apprendre à identifier.

La preuve de l'efficacité de ces procédés a été donnée lors d'un symposium d'une journée organisé fin septembre à Bruxelles, avec l'aide de la Communauté européenne, par le Rotary, la Ligue Braille et le Comité européen de la Fédération internationale des aveugles. Les participants à cette réunion disposaient de plans en relief, dont ils purent se servir pour se rendre de leurs hôtels au centre de conférence. D'autres plans du même type étaient exposés : ceux de Dublin, Nottingham, Marbourg et Ludwigshafen.

Le symposium de Bruxelles avait pour but de définir les symboles standardisés les mieux adaptés, de perfectionner les techniques de base et d'examiner les problèmes psychologiques pouvant se poser. Cette réunion entraînait dans le cadre de l'aide communautaire aux organisations non-gouvernementales d'assistance aux personnes handicapées.

Les plans de villes en relief devraient donc bientôt devenir une réalité. On les trouverait dans les hôtels et dans les syndicats d'initiative, où les aveugles pourraient les mémoriser.

Ajoutons que la Fédération internationale des aveugles a maintenant entrepris une campagne pour l'emploi des non-voyants comme opérateurs ou opératrices de téléphone.

Un rôle nouveau pour l'ECU

„Je pense que nous entrons actuellement dans une période au cours de laquelle l'intégration financière se développera à un rythme plus rapide que précédemment” a déclaré M. Christo-

pher Tugendhat, qui prenait la parole devant l'assemblée des Caisses d'épargne de la Communauté, réunie à Luxembourg. Et le vice-président de la Commission d'ajouter : „Je crois aussi que si nous parvenons à ce résultat, ce sera une bonne chose pour votre secteur d'activité, tant en Europe que dans le monde entier, mais également une bonne chose pour les consommateurs”.

La libéralisation des mouvements de capitaux est la conséquence logique du succès du Système monétaire européen et la confirmation de l'unité monétaire européenne (ECU) dans son rôle de devise à part entière, sur les marchés des changes internationaux.

Au cours de ses quatre années d'existence, le SME a réussi à créer une certaine stabilité entre les monnaies participantes — et c'était là son objet essentiel, a poursuivi M. Tugendhat. Tous les réajustements qui ont dû avoir lieu ont été accomplis en bon ordre; en vertu d'une décision collective, et non d'une initiative unilatérale. Les changements de parité intervenus entre les monnaies du SME ont été beaucoup moins amples que les changements constatés entre ces mêmes monnaies et les devises extérieures au système, comme le dollar et le yen. Cette stabilité relative a été bénéfique à l'industrie européenne puisque 47,6 % des exportations des Dix se font à l'intérieur de la Communauté.

Naguère, l'ECU était seulement une unité de compte et un instrument d'épargne. Aujourd'hui, c'est une devise à part entière et un moyen de transaction sur les marchés privés. Au cours du premier semestre 1983, cela a été l'une des trois devises principales du marché des „euro-obligations” (600 millions d'ECUs).

Un des plus sérieux obstacles au développement dynamique de l'ECU, a poursuivi M. Tugendhat, est le refus persistant de l'Allemagne fédérale de lui accorder le statut de devise étrangère, et de demander aux banques allemandes d'user de leur influence pour amener leur gouvernement à changer d'attitude.

La Commission s'emploie avec acharnement à supprimer les obstacles institutionnels au libre mouvement des services bancaires et d'assurances au sein de la Communauté. D'ici à la fin de l'année, le Conseil des ministres sera appelé à se prononcer sur un certain nombre de propositions destinées à réduire les restrictions actuelles et à fixer des normes communes. Cela devrait permettre aux banques et aux compagnies d'assurance de mieux profiter des avantages offerts par les nouvelles technologies de l'informatique ainsi que des changements en cours dans l'offre des services financiers.

L'EUROPE ET LES EUROPEENS

Déclin de la mortalité cardio-vasculaire dans la Communauté

Rappelez-vous : dans les années 60, la plupart des pays occidentaux industrialisés ont eu à faire face à un accroissement très net de la mortalité due aux affections cardio-vasculaires.

L'Organisation Mondiale de la Santé avait même lancé un cri d'alarme en 1969 : „Si cette évolution ne peut être freinée, nous serons confrontés avec la plus grande épidémie que le Monde Occidental ait jamais connue”.

Certes aujourd'hui, les accidents cardiaques sont toujours la cause de mortalité la plus fréquente dans nos pays (près d'un décès sur deux) et la brutalité avec laquelle la maladie frappe ne lasse pas de nous désespérer. Si les statistiques nous sont d'un réconfort bien froid, les plus récentes d'entre-elles apportent toutefois au spécialiste des données assez encourageantes : depuis ces dernières années, on constate en effet une diminution progressive de cette mortalité dans tous les groupes d'âges. Cette chute est tellement significative que l'on a été forcé de revoir la prédiction des courbes démographiques pour les années 80. La tendance, observée tout d'abord en Amérique du Nord, a également fait jour en Europe. La régression de la mortalité cardio-vasculaire est par ailleurs beaucoup plus marquée dans les pays de la Communauté que dans les pays scandinaves et les pays de l'Est.

Le colloque de Spa

A quoi peut-on attribuer cette évolution favorable dans nos régions ? Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de réponse nette et définitive à cette question. Il est en tout cas établi que certains facteurs, qui favorisent l'apparition des incidents cliniques, tels que le tabagisme ou l'usage excessif de graisses animales et de sel, ont été modifiés de façon drastique ces dernières années. D'autre part, les progrès réalisés dans le traitement de l'hypertension artérielle ont certainement beaucoup favorisé cette régression.

Il reste à voir si cette tendance se confirmera dans les prochaines années. C'est pour comprendre ce genre de problèmes et confronter les résultats de la recherche et de la découverte pratique, que quelque 770 cardiologues se sont réunis à Spa, Belgique, du 5 au 7 septembre dernier.

Cette réunion très importante, à laquelle participaient des spécialistes venus d'une trentaine de pays, pour la plupart européens, (mais il y avait aussi quelques observateurs des Etats-Unis, d'Israël, d'Egypte et des pays de l'Est), était en fait la troisième assemblée des groupes de travail de la Société Européenne de Cardiologie.

C'est le professeur Henri Kulbertus, de l'Université de Liège, qui, en tant que président des groupes de travail, est l'organisateur et la cheville ouvrière de ce grand colloque international. Le professeur Kulbertus, dont on connaît le rôle dans la recherche cardiologique contemporaine, nous explique la création et le caractère original de ce forum qui a lieu tous les deux ans.

„Jusqu'en 1976, les buts de notre société n'étaient encore que très vaguement définis et il n'existait pas vraiment de grand forum européen de cardiologie. Tous les médecins étaient contraints de se rendre aux Etats-Unis où se tenaient des réunions annuelles. La nécessité d'organiser un colloque européen s'est fait d'autant plus ressentir que beaucoup de jeunes cardiologues n'avaient plus les moyens de se rendre chaque année de l'autre côté de l'Atlantique”.

C'est donc à cette époque que la Société Européenne de Cardiologie a créé 18 groupes de travail. Chaque groupe est chargé d'étudier un aspect des techniques d'investigations ou des modalités thérapeutiques des maladies du cœur et des vaisseaux. Ces groupes de travail ont pour mission d'échanger des informations entre chercheurs européens, de coordonner des études internationales, de faire le point sur les acquisitions les plus récentes, de transmettre l'information aux praticiens.

En vingt ans, la cardiologie a fait des progrès considérables.

„L'un des secteurs où les progrès ont été les plus frappants est certainement celui du traitement de l'infarctus du myocarde, estime Henri Kulbertus. Au cours du colloque, plusieurs exposés ont évoqué ces nouvelles recherches. On parle beaucoup aujourd'hui de certains produits qui provoquent la dissolution des caillots qui sont à l'origine du déclenchement de l'infarctus. L'injection de ce genre de produit doit être réalisée dans les trois heures suivant l'obstruction des coronaires, ce qui signifie qu'il faudra rejoindre le milieu hospitalier encore beaucoup plus vite qu'on ne le

	D 80	B 77	DK 80	F 78	UK 80 Angl. Ecosse P. de Galles	GR 79	IRL 78	I 78	L 80	NL 80	
Cardiopathies rheumatismales chroniques	2,8	2,8	5,0	5,1	6,6	6,5	2,4	10,3	6,8	3,8	1,6
Maladies hypertensives	23,3	11,4	7,3	14,7	11,3	10,0	17,6	14,8	26,6	11,8	5,3
Maladies ischémiques du cœur (infarctus myo.)	136,7	168,1	336,4	95,2	217,5	277,1	74,4	273,5	163,3	86,1	143,8
Autres formes de cardiopathies ischémiques	73,7	114,7	28,7	95,2	95,9	70,0	12,4	47,1	94,5	71,8	29,6
(Taux spécifiques de mortalité cardio-vasculaire pour 100.000 personnes) Annuaire des statistiques mondiales 1982 OMS.											

fait actuellement et qu'il faudra aussi équiper les unités de soins intensifs dans les hôpitaux."

L'hypertension artérielle : très répandue mais pas moins dangereuse pour cela

Il en est un qui préoccupe beaucoup les spécialistes du cœur : l'hypertension artérielle.

En Europe, l'hypertension artérielle est très fréquente. Les chiffres prouvent que si l'hypertension artérielle n'est pas traitée, elle provoque une altération lente et progressive de tout le système vasculaire d'où l'importance du traitement de l'hypertension où l'on a fait d'énormes progrès.

Autre domaine qui a particulièrement retenu l'attention des spécialistes : la chirurgie des troubles du rythme. Les

cardiologues se sont surtout intéressés aux tachycardies, groupe important de troubles du rythme caractérisé par une accélération des battements cardiaques.

Certains accès sont bénins et peuvent être prévenus ou interrompus grâce aux médicaments. D'autres tachycardies exigent des traitements spécialisés.

Le département d'épidémiologie du Centre de Recherches Médicales de Cardiff a, quant à lui, étudié la mortalité cardio-vasculaire chez les végétariens. D'après les statistiques établies sur une population de 11.000 personnes, les végétariens meurent nettement moins que les autres par accident cardiaque. Cette différence, qui atteint environ 30 %, est particulièrement évidente chez les hommes et n'est apparemment pas due au fait que certains sont fumeurs et d'autres pas.

La prévention des maladies cardio-vasculaires reste, malgré toutes ces expériences, un problème fort controver-

sé. L'utilité de l'action préventive n'est pas démontrée avec une absolue certitude.

La société européenne de cardiologie

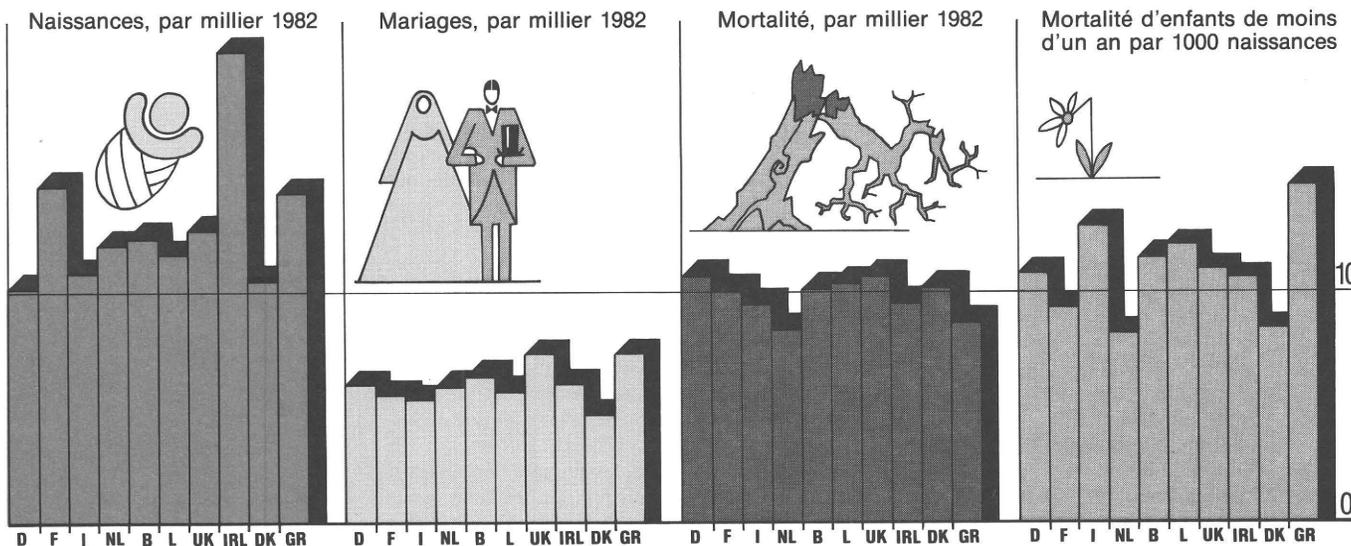
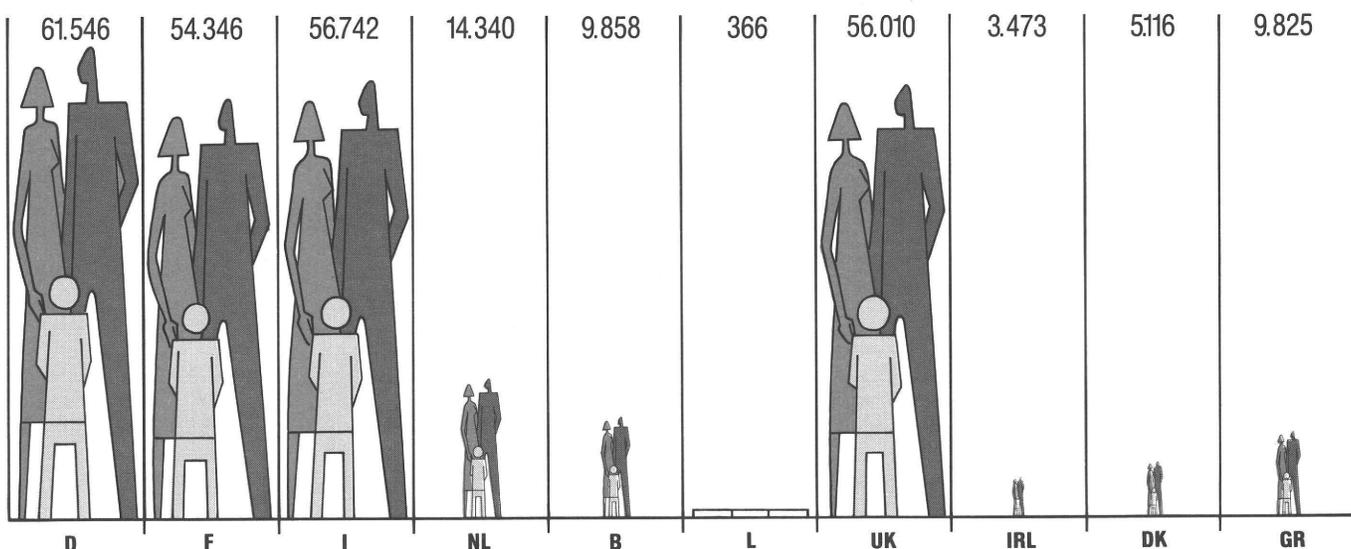
La presque totalité des pays européens est représentée au sein de la SEC, y compris les pays de l'Est. Elle abrite même en son sein trois pays du Magreb et l'Egypte. La société fut fondée à Bruxelles par le docteur Van Dooren. Son président actuel est le Docteur M. F. Loogen, médecin à la clinique universitaire de Düsseldorf.

Le prochain Congrès Européen de Cardiologie aura lieu en juillet 1984 à Düsseldorf.

Pour de plus amples renseignements : secrétariat de la SEC, P.G. Hugenholtz, Thoraxcenter, Erasmus University, Dr. Molewaterplein 40, 3015 GD, Rotterdam, The Netherlands.

Les Européens

Population (en milliers) le 1er janvier 1983 (GB 1982)



Source : EUROSTAT, août 1983

L'EUROPE ET VOUS

Voyage au bout de l'horreur

Le 30 juin dernier, à Huy, en Belgique, un camion était impliqué dans un accident. Il transportait de l'acide, réparti dans des fûts qui s'avèrent mal arrimés et insuffisamment résistants. Trois personnes, dont une fillette, devaient connaître une mort atroce par suite de cette négligence.

22 jours plus tôt, une résolution avait été présentée au Parlement européen au sujet du transport de substances dangereuses, résolution qui soulignait la nécessité de signaler clairement les précautions à prendre.

Trois membres du Parlement européen, Mmes Marijke Van Hemeldonck, Beate Weber et Anne-Marie Lizin, ont rappelé l'urgence de mettre en œuvre cette résolution et elles ont demandé la constitution d'une commission parlementaire d'enquête sur la tragédie d'Huy.

La santé de la femme

L'état de santé des femmes d'Europe pourrait être considérablement amélioré si la Communauté faisait l'effort nécessaire dans ce sens : c'est l'opinion de M. Doeke Eisma, membre du Parlement européen.

Celui-ci voudrait voir entreprendre, en particulier, des actions dans les domaines de la contraception, de l'éducation sexuelle (des hommes et des femmes), des soins aux femmes enceintes et enfants en bas âge ainsi que de l'information du public à propos de la prévention des cancers du sein et du col de l'utérus. M. Doeke Eisma demande en outre que les pays les plus en retard en matière de contraception soient invités à harmoniser leurs législations sur la mise en place de moyens fiables de régulations des naissances.

Il accuse tant le Conseil des ministres de la santé publique ainsi que la Commission européenne d'avoir failli à leur mission et affirme que l'on a assisté au cours de ces dernières années à une diminution d'efficacité des mesures de protection de la santé féminine sur les lieux de travail. Le

Conseil des ministres, poursuit M. Eisma, devrait se réunir le plus tôt possible en 1984 et mettre au point une politique européenne de la santé qui tienne compte des problèmes spécifiquement féminins.

Pour l'entraînement des champions en herbe

L'une des préoccupations majeures de M. Guy Fernandez, membre du Parlement, est le niveau du sport européen. L'éducation physique, estime-t-il, ne développe pas seulement la musculature des enfants : elle développe aussi leurs capacités mentales et contribue à leur équilibre émotionnel, rendant les relations sociales et culturelles plus aisées. Mais les écoles maternelles et primaires ne sont guère équipées pour fournir une telle éducation. M. Fernandez a donc demandé à la Commission d'étudier la possibilité d'intégrer l'éducation physique dans les programmes des toutes premières années scolaires, en attachant une importance particulière à la formation de moniteurs compétents.

En ce qui concerne les adultes, le sport constitue également un secteur économique en expansion et il est susceptible de créer bon nombre d'emplois nouveaux. Cependant, il n'existe aucune norme commune de formation des moniteurs. M. Fernandez souhaiterait donc que la Commission agisse pour promouvoir les échanges sportifs entre pays de la Communauté et effectuer une étude des différents types d'entraînement actuellement à l'honneur.

M. Fernandez s'inquiète également des graves difficultés financières que connaissent de nombreux clubs professionnels et de l'effet qu'elles peuvent avoir sur l'éthique sportive.

Il a demandé à la Commission d'entreprendre une étude des divers modes de financement des clubs professionnels européens et de préparer une directive destinée à relever le niveau de ces méthodes, de manière qu'une „approche plus morale” puisse prévaloir dans ce secteur.

Le fisc est-il sexiste ?

Les femmes d'une part et les impôts d'autre part constituent deux sujets de conversation qui passionnent les hommes. Mme Shelagh Roberts, membre du Parlement européen, vient d'en faire un seul sujet de préoccupation : elle a en effet attiré l'attention de ses collègues sur le problème des impôts de la femme.

Dans un rapport adressé à la Commission d'enquête sur la situation des femmes en Europe, elle demande une révision et une harmonisation des systèmes fiscaux européens, de telle manière que ceux-ci n'aient plus d'effets négatifs sur l'emploi féminin, le droit au travail et les possibilités de promotion. Une telle réforme, indique Mme Roberts, serait particulièrement nécessaire pour permettre aux femmes mariées, avec ou sans enfants, de décider en toute liberté si elles souhaitent exercer une activité salariée.

Il faudrait que les systèmes fiscaux soient véritablement neutres vis-à-vis des couples mariés — qu'il y ait un conjoint ou bien deux à exercer une activité professionnelle. A plus long terme, Mme Roberts envisage un système obligatoire d'imposition, indépendant pour mari et femme, en tenant compte d'une manière réaliste des situations pouvant mettre l'un des deux conjoints dans l'impossibilité de travailler (en raison d'obligations familiales vis-à-vis de ses enfants, de ses parents âgés ou invalides.)

L'unité d'imposition devrait être l'individu plutôt que la famille ou le ménage. Si le fisc persiste à appliquer la seconde formule, il faudrait que tout couple marié dont un seul membre exerce un métier bénéficie des mêmes déductions que deux personnes imposables individuellement.

Mme Roberts souhaite également que les frais de crèche soient déductibles, de manière que les mères puissent plus facilement avoir une activité professionnelle. En outre, les lois fiscales devraient garantir qu'aucun époux n'est responsable des impôts non-payés par son conjoint.

Toujours, tu chériras la mer européenne

Membre du Parlement européen, Mme Marie-Claire Scaroni a suggéré que la Communauté institue une „Journée de la Mer”, qui aurait pour but de mieux sensibiliser l'opinion à des problèmes aussi divers que la pollution marine, le sort de l'industrie de la construction navale, l'avenir des „travailleurs de la mer”, le rôle primordial des ports dans les échanges internationaux, la nécessité d'une coopération meilleure, au niveau communautaire, dans la recherche, l'exploitation et la gestion des ressources côtières, sans oublier le développement des activités de loisirs dans les régions côtières : ce développement aurait en effet des effets positifs sur l'emploi.

Mme Scaroni ne manque pas de souligner que tous les pays de la Communauté, sauf le Luxembourg, ont une façade maritime et que celle-ci sera encore plus étendue après l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

Affaires de famille

En dépit de la récession économique, la plupart des entreprises familiales continuent à améliorer leur productivité, contribuant ainsi à la lutte contre le chômage. C'est ce que souligne le Parti populaire européen : les entreprises familiales, estime-t-il, constitue un important facteur dans la création d'emplois stables et productifs, notamment pour les jeunes, les femmes et les personnes âgées.

Le PPE s'étonne donc que l'Italie soit le seul pays de la Communauté où ces entreprises bénéficient d'un statut juridique qui les place sur un pied d'égalité, en ce qui concerne l'emploi, avec les sociétés anonymes. (La France devrait bientôt avoir une législation similaire).

Cela exposé, le PPE a demandé à la Commission européenne de préparer un projet de directive créant une législation européenne de l'entreprise familiale.

Projets belges dans le cadre du Fonds Social

Troisième série 1983

Promoteur	Objectif	Concours communautaires en FB	Nombre de personnes concernées
Jeunes			
ONEM	Préparation professionnelle en faveur de jeunes de moins de 25 ans chercheurs d'un premier emploi dans des centres d'orientation et d'initiation socio-professionnelles (en zones de restructuration)	47,5 millions	600
R.V.A.	Formation en alternance en faveur de jeunes demandeurs d'un premier emploi (formation théorique de gestion — commerciale, financière, du personnel — et pratique)	13,3 millions	50
Fédération des initiatives d'aide sociale (caritas)	Expérience d'insertion socio-professionnelle de jeunes marginalisés de moins de 25 ans en situation d'échec à Liège et Bxl. Cette expérience basée sur une pédagogie industrielle et sur une dynamique de groupe est supervisée par 3 départements universitaires	6,8 millions	100
Migrants			
Commune de Saint-Jossetten-Noode	Opération d'amélioration des structures locales de formation en faveur de jeunes immigrés de moins de 25 ans	783.000	8
Handicapés			
Gemeenschapsministerie van gezin en welzijnzorg	Intégration socio-professionnelle de personnes handicapées grâce à une formation professionnelle adaptée à leurs besoins et capacités, et ce, dans le cadre d'actions communautaires des districts	8,8 millions	200
Ministère de la Communauté française (affaires sociales)		17,6 millions	200
Expériences pilotes et études préparatoires			
L'Atelier	Formation portant sur la restauration du bois en général et des vieux meubles en particulier afin de rendre la vie à un métier en voie de disparition	1,6 millions	30
ASBL „Terre”	Fournir des emplois à 18 personnes en créant une unité de production basée sur une technologie nouvelle (production de panneaux isolants à partir de déchets)	5,8 millions	18

Aide de réadaptation

La Wallonie bénéficiera, dans le cadre d'une demande d'aide de réadaptation (traité CECA, art. 56-52) d'une augmentation de crédits de

l'ordre de 143.000.000 FB (\pm 3.163.500 Ecu), et ce, en faveur des 1728 travailleurs touchés par les réductions d'activités intervenues dans

les entreprises Cockerill-Sambre et Laminoires de Jemappes.

Entreprise/Usine	Personnes bénéficiaires	Crédit anciennement ouvert (Ecu)	Crédit à ouvrir (Ecu)	Total des crédits après addition du nouveau crédit (Ecu)
S.A. Cockerill-Sambre	1.001	6.841.904,97	1.299.000	8.140.904,97
Division de Couillet (à Charleroi)	473		59 mio FB	
Division d'Ougrée (à Liège)	528			
S.A. des Laminoires de Jemappes	727	247.250	1.864.500	2.111.750
S.A. des Laminoires à froid de Jemappes	605		84 mio FB	
Jemappes	122			

Pour les entreprises Cockerill-Sambre, notons que si le coût brut des mesures de réadaptation est estimé à 118.000.000 FB (dont 64 % pour Couillet et 35 % pour Ougrée), l'aide demandée à la CECA ne s'élève qu'à 59.000.000 FB. En ce qui concerne les entreprises des Laminoires de Jemappes, le coût brut des mesures, quant à lui, est estimé à plus de 168.000.000 FB (dont 82 % pour Laminoires et 17 % pour les laminoires à froid) tandis que l'aide demandée à la CECA s'élève à 84.000.000 FB.

Fonds régional

3ème tranche 1983

La Commission a décidé que 420 projets d'investissements dans des régions défavorisées seront financés par le Fonds Européen de Développement Régional : l'octroi de 289 Mio Ecu constitue donc la troisième tranche 1983.

C'est ainsi que l'exécution de certains de ces projets dans notre pays permettra l'extension de 5 entreprises dans les arrondissements de Turnhout et Hasselt : de plus la création de 130 emplois en sera une des corollaires. La contribution financière communautaire de ces projets s'élève à 55.881.685 FB.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'information de la Commission, Rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée.

- Les jeunes Européens : étude exploratoire des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Commission des Communautés Européennes, Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles. Décembre 1982, 175 pp.
- Publications Bulletin (bibliographie), juillet 1983, n° 3. S'adresser au Publications Service — CEC - Joint Research Centre, Ispra Establishment, I-21020 Ispra (Va) Italy.

EN VENTE

A la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ou au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

- Economie Européenne, juillet 1983, n° 16, 159 pp. Prix abonnement annuel (3 numéros par an) 800 FB.
- Des perspectives nouvelles pour les femmes, une publication du Cedefop - 1982, 23 pp. 165 FB. Cette publication est également éditée dans les versions suivantes : Néerlandais, Danois, Italien, Allemand et Anglais.
- L'alternance, Pourquoi, pour qui ? Une publication du Cedefop. Septembre 1983, n° 12, 80 FB (3 numéros par an). Cette publication est également éditée dans les versions suivantes : Danois, Allemand, Anglais, Italien et Néerlandais.
- Energy conservation in industry — Combustion, heat recovery and rankine cycle machines, 1983, 240 pp, USD 52.00/fl. 75,-. D. Reidel Publishing Company. En vente chez : Kluwer Academic Publishers Group, P.O. Box 322, 3300 AH Dordrecht - La Hollande.
- System simulation in buildings, 1983, 506 pp, prix non communiqué. D. Reidel Publishing Company. En vente chez : Kluwer Academic Publishers Group, P.O. Box 322, 3300 AH Dordrecht - La Hollande.
- Nouvelles de la science et des technologies, volume 1, n° 1, septembre 1983. Publié trimestriellement par Gordes, Avenue Jeanne 44 - CP 124, 1050 Bruxelles. Abonnements : volume 2, 1984, 4 numéros : 1.000 FB.

M. Albert Coppé, président de la maison de l'Europe lors du séminaire „L'emploi des jeunes pour préparer l'avenir de l'Europe" (les 7 et 8 octobre 1983 dans les bâtiments de la Commission à Bruxelles).



- La communauté européenne, les organisations internationales et les accords multilatéraux - 3ème édition révisée (janvier 1983) Commission des communautés Européennes L-2985 Luxembourg. Le présent ouvrage est également disponible en Anglais. 280 pp, 300 FB, TVA exclue.

Agenda

7.11 : SP Bruxelles; **9.11** : Maison de l'Europe, Bruxelles; **10.11** : Institut St Louis, Bruxelles; **11.11** : Nationale Vrouwenraad; Réalité Européenne du Présent; **12.11** : Réalité Européenne du Présent; **17.11** : Brabantse Volkshogeschool; **19.11** : Conseil National des Femmes; **21.11** : Lunch-débat avec le Ministre P. De Keersmaecker; **23.11** : Ecole Royale Militaire, Bruxelles; **29.11** : Maris Stella Instituut, Anvers; **25.11** : Don Bosco College, Hechtel; **30.11** : Institut St Joseph, Eghezée.

Nouvelles de la science

„Nouvelles de la science et des technologies" est destinée en priorité à la communauté scientifique et économique belge de langue française. Cette revue aura pour objectif d'être un moyen d'assurer la circulation d'informations au sein d'un réseau constitué des laboratoires universitaires, des instituts de recherche, des grandes et des petites entreprises.

Trois parties composeront chaque numéro de la revue : des articles de fond, un inventaire sélectif de sommaires et une rubrique „ouverte" information-documentation.

Une publication G.O.R.D. E.S., Avenue Jeanne 44, CP 124 - 1050 Bruxelles (4 numéros par an, 1.000 FB).

Bourses de recherche

Vingt-quatre bourses de recherche sur l'intégration européenne ont été attribuées pour l'année académique 1983-84. Parmi les 24 lauréats se trouvent deux Belges : Ides NICAISE de la K.U.L. avec une étude sur „Poverty and Social (im)mobility in Europe" recevant une bourse de 4.500 ECUS.

L'autre candidat belge est Danny PIETERS de la K.U.L. qui reçoit une bourse de 4.500 ECUS pour une étude s'intitulant „Sociale grondrechten op prestaties voor de burger van de Europese Gemeenschap".